



OPÉRATIONS TEMPORAIRES DE SOUTIEN D'EFFECTIF EN SAUMONS DANS LE BASSIN DE LA LOIRE (2025)



Conservatoire National du Saumon Sauvage
2 Chemin de Larma
43 300 CHANTEUGES



Table des matières

I- Capture de smolts	2
1-1 Règles de captures	3
1-2 Bilan des opérations de captures.....	3
II- Déversements d'alevins.....	8
2.1. Origine des poissons.....	9
2.2. Échantillonnage	9
2.3. Chargement.....	9
2.4. Transport.....	10
2.5. Plan de déversement	10
2.6 Conditions environnementales	11
2.7. Acclimatation	14
2.8. Déversement	14
2.9. Ajustement du nombre de poissons déversés par point	14
2.10. Quantités déversées en 2025	15
2.11. Répartition des alevins sur la rivière Allier	25
2.12 Effort de repeuplement.....	26
III- Reproduction et production d'œufs.....	30
3.1 Effectifs de géniteurs.....	31
a / Effectif de géniteurs sauvages utilisés en 2025	32
b / Effectif de géniteurs enfermés utilisés en 2025.....	32
3.2 Plan de fécondation réalisé en 2025.....	33
3.3 Production d'ovules.....	34
a / Production d'ovules issus de géniteurs reconditionnés	34
b / Production d'ovules issus de géniteurs enfermés.....	35
IV- Annexes.....	36

I- Capture de smolts

2025



1-1 Règles de captures

Conformément à l'arrêté n°DDT-SEF-2025-64 portant autorisation exceptionnelle de capture de juvéniles de saumons (smolts) par le Conservatoire National du Saumon Sauvage, les captures ont été réalisées en respectant les règles suivantes :

- Les opérateurs sont autorisés à capturer maximum 200 juvéniles de saumons, à des fins d'élevage au sein du conservatoire national du saumon sauvage pour la production de futurs géniteurs. Cette opération de capture est rendue possible par le PLAGEPOMI demandant de recourir exclusivement à des géniteurs de souche « Loire-Allier », prélevés dans le bassin de l'Allier par ordre de priorité :
 - Géniteurs sauvages adultes capturés dans l'année,
 - Géniteurs sauvages adultes capturés dans l'année,
 - Smolts dévalant du Haut-Allier.
- Les captures ont été autorisées du 1^{er} mars au 15 mai 2025.
- Les poissons ont été piégés à l'aide d'un tambour rotatif mis en place dans les zones de courant situées à Chanteuges juste en amont de la confluence de la Desges avec l'Allier. Ils sont ensuite capturés à l'épuisette.
- Le piège est en fonctionnement permanent (24h/24) durant la période d'autorisation de capture. En période de crue, le dispositif est arrêté et ramené vers la berge.
- La présence de smolts (ou autre poisson) est contrôlée une fois par jour, le matin.
- Des panneaux de signalétiques réalisés en concertation avec notamment les responsables des sports d'eaux vives ont été installés en amont du piège tambour, afin de prévenir de sa présence et ainsi garantir la sécurité des autres usagers de la rivière.



Figure 1 : Affichage de signalisation de l'installation de piégeage

1-2 Bilan des opérations de captures

Le tableau ci-dessous synthétise les journées de piégeage réalisées, avec le nombre de poissons capturés.

DATE	Débit en m3/s	Nombre de poisson capturé	
15/4	29,7		PIEGE EN FONCTIONNEMENT
16/4	39,5	2	
17/4	34,2		
18/4	28,3		
19/4	26,4		
20/4	62,4		CRUE
21/4	62,3		
22/4	55,1		
23/4	51,7		PIEGE EN FONCTIONNEMENT
24/4	50,8		
25/4	44,4		
26/4	37,2		
27/4	34,1		
28/4	30,6		
29/4	34,9		
30/4	31,1		
1/5	26,5		
2/5	24,9		
3/5	23,3		
4/5	27,9		
5/5	59		
6/5	41,5		
7/5	37,3		
8/5	33,2		
9/5	31,2		
10/5	33,2		
11/5	30,8		
12/5	31,2		
13/5	28,7		
14/5	29,7		
15/5	27,3		
TOTAL		2	

Tableau 1 : Historique débit et capture de smolts du 15 avril au 15 mai 2025

Le piège, accompagné de sa signalétique de prévention, a été installé sur la rivière Allier. Cette installation s'inscrit dans le cadre du suivi de la migration des smolts et de la gestion des populations de saumons dans le bassin de l'Allier.

Deux poissons ont été capturés le 16 avril. Afin de préserver la santé des poissons durant la période de smoltification, caractérisée par une sensibilité physiologique élevée, et conformément aux recommandations du vétérinaire sanitaire aquacole, Dr Armand Lautraite, aucune manipulation excessive n'a été pratiquée pour limiter le stress et les risques de mortalité.

Une crue a contraint à lever le piège et à le repositionner en bordure de berge pour éviter tout dommage. Après le passage de cette crue, le piège a été remis en service.

Ces observations suggèrent que la majorité du contingent migrant 2025 a dévalé la rivière lors de la première crue de mars, un événement qui semble avoir favorisé la migration naturelle des smolts. Ce constat illustre également les limites de cette méthode de capture pour les juvéniles, qui reste moins fiable que pour les adultes en montaison.

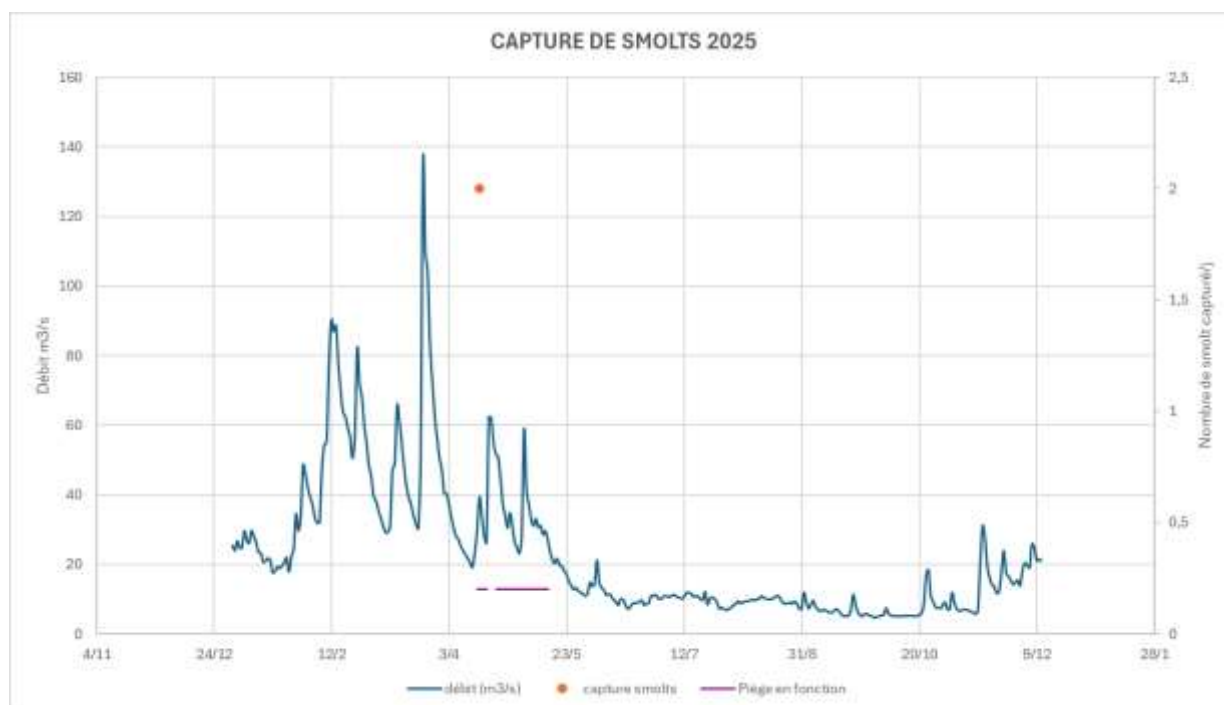


Figure 2 : Capture de smolts 2025



Figure 3 : Illustration smolt mort 28/07/2025

Sur les poissons capturés au printemps 2025, un poisson est mort le 28 juillet 2025. Ce poisson était très maigre et semble ne pas avoir repris son alimentation, ses mensurations relevées étaient de 28 g pour 175 mm longueur fourche et 188 mm de longueur totale. soit un facteur de condition de 0.5.

Les premières pontes des éventuelles femelles ne seront obtenues qu'en 2027, les individus seront alors manipulés et pucés individuellement à ce stade et un prélèvement de tissus sera également réalisé. Avant ce stade de maturité sexuelle, ils ne seront pas manipulés pour limiter tout stress inutile.

Il faut également considérer que pour chaque individu capturé au stade de smolt, la quantité d'ovules produite après deux ou trois ans sera proportionnelle à son poids (inférieur à 1 kg) et donc beaucoup plus faible que pour une femelle capturée à son retour de migration (entre 3 et 8 kg).

Cette stratégie de capture montre donc plusieurs limites :

- Variabilité forte de la probabilité de capture en fonction des conditions environnementales ;
- Difficultés de réalimentation en cas de faible effectif en bassin ;
- Délais de deux ans minimums avant ponte ;
- Faible production d'ovule par femelle.

Conclusion

Les conditions hydrologiques observées au cours de la période de dévalaison 2025 ont clairement influencé la dynamique de migration des smolts. La survenue d'une crue significative en mars a favorisé la dévalaison des smolts, ce qui se traduit par l'absence de smolts tardifs au cours de la saison de dévalaison. Cette phénologie de migration est cohérente avec les données de terrain observées les années antérieures.

L'absence de smolts tardifs cette année s'explique très probablement par l'impact de l'aménagement du barrage de Poutès. Dans l'étude scientifique d'Imbert et al. (2013¹), les auteurs montrent que dans le système Loire-Allier une fraction significative des smolts peut migrer trop tardivement pour réussir leur entrée en mer. Ce retard peut être induit par les retenues et les barrières artificielles présentes sur le cours d'eau. Ces smolts « tardifs » sont moins susceptibles de parvenir en estuaire dans des conditions physiologiquement et environnementalement favorables pour leur acclimatation marine, ce qui compromet leur survie et leur contribution aux populations adultes.

Cette référence scientifique souligne l'importance de restaurer la continuité écologique, notamment sur les obstacles à l'aval de Poutès, (Vichy, Lorrains, Guetins, Saint Laurent des eaux) afin de réduire les retards de certains smolts et diminuer les chances de succès de leur migration vers l'estuaire et la mer.

Sans remettre en cause la pertinence du piégeage des smolts pour l'approvisionnement en futurs géniteurs dans le cadre du programme de conservation, les résultats de cette saison suggèrent qu'il est indispensable d'adopter une stratégie annuelle combinant à la fois la capture de géniteurs adultes lors de leur remontée à la fraie et la capture des smolts en dévalaison. Ce couplage méthodologique permettrait de sécuriser l'approvisionnement en géniteurs, de compenser les variations interannuelles de conditions hydrologiques.

¹ Imbert, H., Martin, P., Rancon, J., Graffin, V. & Dufour, S. (2013). Evidence of late migrant smolts of Atlantic salmon (*Salmo salar*) in the Loire-Allier System, France. *Cybium*, 37(1-2), 5–14. DOI : 10.26028/cybium/2013-371-001. sfi-cybium.fr

II-Déversements d'alevins

2025



2.1. Origine des poissons

La production au stade « alevin » est prioritairement orientée vers la maximisation du nombre de juvéniles issu de géniteurs capturés au cours de l'année ou d'adultes sauvages reconditionnés, dans la limite de deux cycles de reproduction. Toutefois, en raison du faible nombre de poissons sauvages capturés les années précédentes, la production d'alevins déversés en 2025 repose très majoritairement sur des géniteurs élevés et maintenus en stabulation au sein du conservatoire, lesquels ont contribué à près de 95 % de la production totale.

Le marché plan-saumon-2025-01 porte une commande de 550 000 alevins.

2.2. Échantillonnage

Afin de déterminer le poids moyen des juvéniles produits dans chaque bassin d'élevage, une procédure d'échantillonnage a été mise en œuvre en amont des opérations de déversement. Pour chaque bassin concerné, trois échantillons indépendants de plus de 100 poissons chacun ont été prélevés au plus tard trois jours avant la date prévue de déversement. Cette méthode d'échantillonnage permet d'obtenir une estimation représentative du poids moyen individuel des juvéniles, tout en limitant les manipulations et le stress infligé aux poissons.

Les valeurs de poids moyen ainsi obtenues ont ensuite servi de référence pour la préparation logistique des déversements. Une unité standard volumétrique correspondant à 500 juvéniles a été établie pour chaque classe de poids moyen, à l'aide d'une passoire calibrée. Cette unité de référence a été définie en conditions contrôlées, en amont des opérations de terrain.

Lors des déversements, cette standardisation volumétrique a permis d'estimer de manière rapide et fiable le nombre de juvéniles libérés sur chaque point de déversement, sans avoir recours à un comptage individuel. Cette méthode présente l'avantage de réduire significativement le temps de manipulation des poissons sur le terrain, tout en garantissant une estimation cohérente et reproductible des effectifs déversés par site.

2.3. Chargement

Après abaissement du niveau d'eau dans les bacs d'alevinage, les juvéniles sont capturés délicatement à l'aide d'épuisettes adaptées, afin de limiter le stress et les risques de blessures. Les poissons sont ensuite pesés par lots, cette étape permettant d'ajuster précisément les charges et de garantir le respect des densités maximales autorisées lors du conditionnement pour le transport.

Durant la phase intermédiaire, entre la salle d'élevage et la cuve de transport, les poissons sont transférés dans des bassines d'une capacité de 50 litres. La charge maximale dans ces contenants est strictement limitée à 3 kg de poissons par bassine, afin de prévenir toute dégradation de la qualité de l'eau, en particulier une diminution excessive de la teneur en oxygène dissous.

Les opérations de transport sont réalisées dans le respect des procédures internes en vigueur. Celles-ci définissent notamment les densités de poissons par cuve de transport en fonction du poids moyen des juvéniles et de la température de l'eau, ainsi que les modalités d'oxygénation, tant au moment du chargement que durant le trajet. Ces mesures visent à garantir le maintien de conditions physico-chimiques optimales et à assurer la survie et le bien-être des poissons jusqu'au site de déversement².

² Exemple : charge maximale pour des alevins de 0,6 g à 17 °C pour une cuve de 600 litres = de 19 kg, débit d'oxygène au chargement = 0,4 l/mm, débit d'oxygène lors du transport = 0,3 l/mm.

2.4. Transport

Conformément à l'autorisation de transport d'animaux vivants délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Loire (DDCSPP 43), les opérations de transport ont été réalisées à l'aide d'une camionnette 4x4 spécialement équipée d'une cuve de transport d'une capacité de 600 litres. Lors du premier déversement effectué sur la partie amont du bassin, au niveau de Saint-Étienne-du-Vigan, le véhicule de transport de la Fédération de pêche de la Haute-Loire a été mobilisé en complément afin d'optimiser la logistique.

Avant la mise en place des cuves, puis à l'issue de chaque journée de déversement, les deux véhicules ont fait l'objet d'une désinfection systématique. Le produit utilisé répondait aux normes en vigueur en matière d'efficacité bactéricides (EN 1040 et EN 1276), fongicides (EN 1275 et EN 1650) et virucides (EN 14476+A1), garantissant ainsi le respect des exigences sanitaires et la prévention des risques de contamination croisée.

L'ensemble des opérations de transport a été assuré par des agents du Conservatoire National du Saumon Sauvage. Tous les convoyeurs intervenant sur ces opérations disposent d'une habilitation délivrée par la Direction des Services Vétérinaires de la Haute-Loire (DSV 43), conformément à la réglementation relative au transport d'animaux vivants.

Afin de garantir des conditions optimales durant le transport, des mesures de la teneur en oxygène dissous ont été réalisées de manière systématique dans chaque cuve. Ces contrôles ont été effectués 30 minutes et 1 heure après le départ de la pisciculture, puis renouvelés toutes les heures si nécessaire, afin de vérifier le maintien d'une saturation adéquate en O₂.

Pour les secteurs des gorges du Haut-Allier inaccessibles à pied ou par véhicule, des embarcations légères de type kayaks gonflables ont été utilisées pour acheminer les alevins jusqu'aux sites de déversement. Dans ces situations, les poissons ont été transportés dans des sacs plastiques gonflés à l'oxygène, préparés directement sur le lieu d'embarquement, garantissant ainsi la sécurité et la qualité des conditions de transport jusqu'au point de lâcher.

2.5. Plan de déversement

Le plan de déversement initial, fourni par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire (FDPPMA 43), a été ajusté afin de prendre en compte les orientations et décisions issues du groupe de travail « Saumon » réuni le 7 mai 2025, sous le pilotage de la DREAL Centre-Val de Loire.

Le plan de déversement 2025 prévoit la répartition d'un total de 549 000 alevins sur trois cours d'eau du bassin de la Loire : l'Allier, le Chapeauroux et la Sioule. Cette opération concerne au total 312 points de déversement, répartis comme suit : 270 points sur l'Allier, 33 points sur le Chapeauroux et 9 points sur la Sioule.

Les cartes de localisation des points de déversement, fournies par le maître d'ouvrage, sont présentées en annexes du présent rapport. Leur élaboration a mobilisé plusieurs sources de données et outils cartographiques, notamment :

Fond cartographique : SCAN 25® (© IGN – 2016) et Google Maps ;

Données relatives aux frayères : Association pour la Protection du Saumon (APS) et Office Français de la Biodiversité (OFB) ;

Données relatives aux habitats : LOGRAMI (campagnes 2017, 2018, 2020, 2022 et 2023) et Mal avoi (1999) ;

Localisation des points de déversement : FDPPMA 43 pour le bassin de l'Allier et LOGRAMI pour la Sioule et le Chapeauroux

Figure 4 : Exemple de carte du plan de déversement 2025 sur l'Allier



Plan de déversement 2025 après décisions GT saumon 7 mai 2025 – 15/05/2025 – FDPMA 43

Les autres cartes de déversements reçus de la part de notre maître d'œuvre et selon lesquels les opérations d'alevinage ont été réalisées figurent en annexe de ce rapport.

2.6 Conditions environnementales

2.6.1 Débits

Les opérations de déversement se sont déroulées entre le 16 mai et le 25 juin 2025, dans des conditions hydrologiques particulièrement favorables. Pendant cette période les débits de l'Allier ont pu être qualifiés comme faibles à modérés, en dessous des valeurs statistiques moyennes mensuelles habituelles. Dans certains secteurs, comme sur la Sioule, ils ont été exceptionnellement bas. Ces conditions de faible débit ont permis une meilleure dispersion et une implantation optimale des alevins sur les différents points de déversement, en réduisant le risque de dérive excessive et en favorisant leur acclimatation dans les habitats locaux.

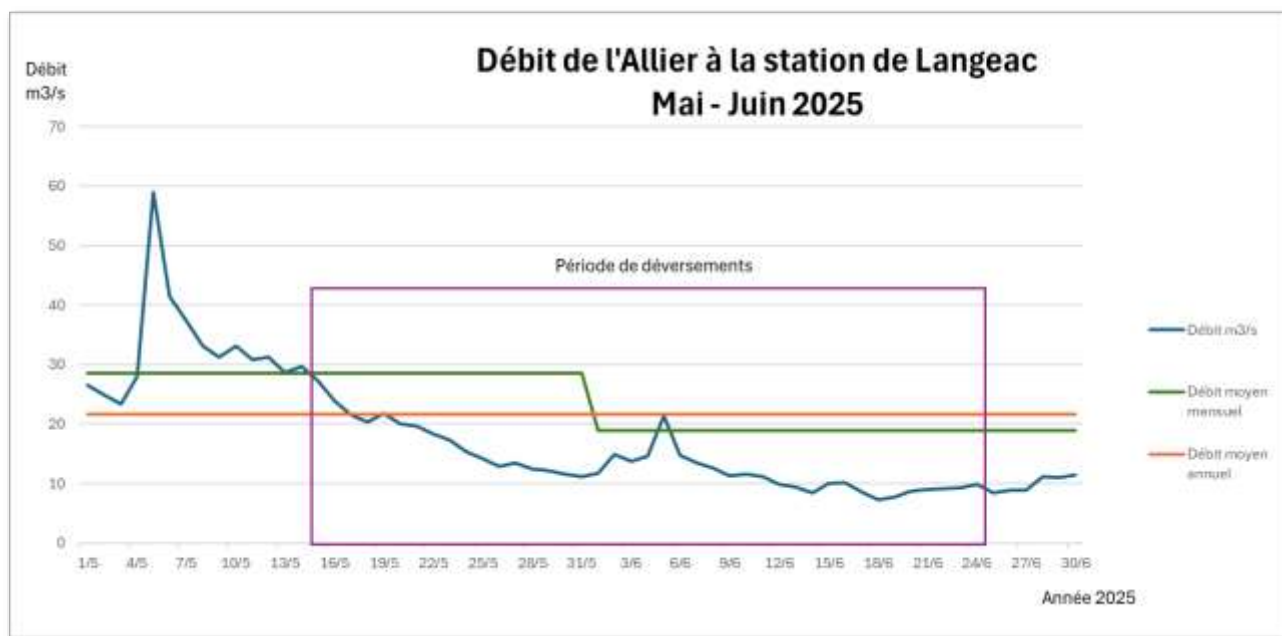


Figure 5 : Débits de l'Allier à la station de Langeac pendant la période d'alevinage

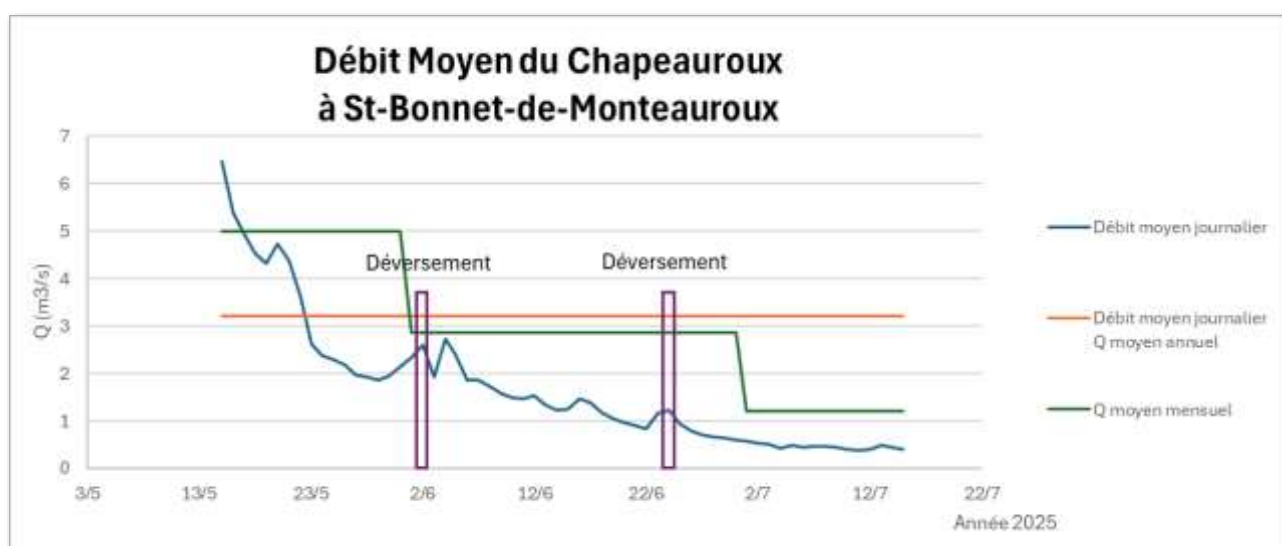


Figure 6 : Débits du Chapeauroux à la station de St Bonnet de Monteauroux pendant la période d'alevinage

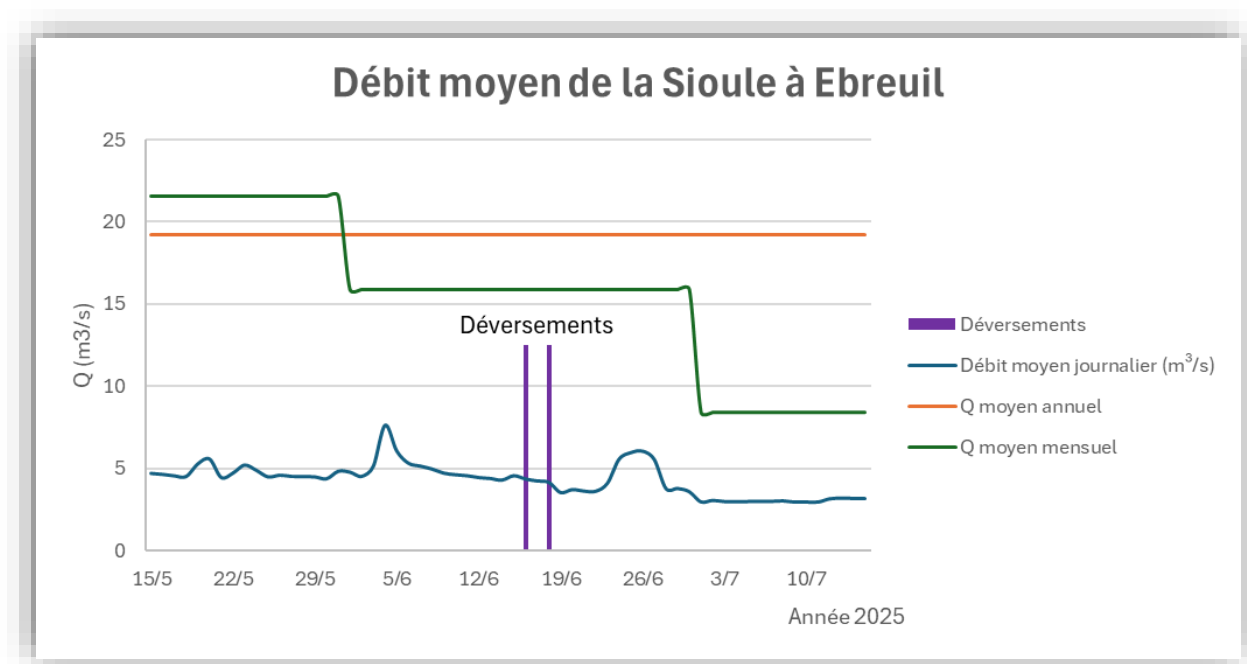


Figure 7 : Débits de la Sioule à la station d'Ebreuil pendant la période d'alevinage

2.6.2 Températures

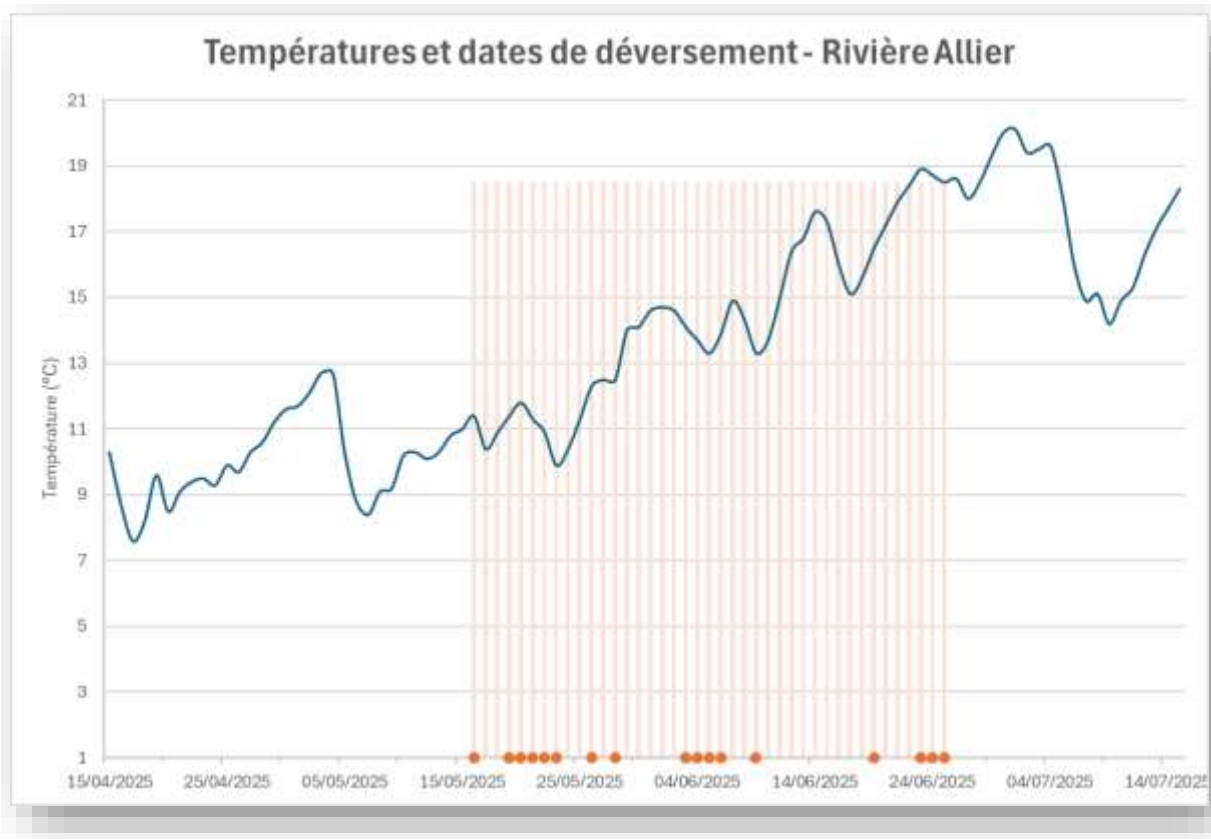


Figure 8 : Température de l'Allier à Chanteuges pendant la période de déversement

De manière générale, les déversements ont été réalisés dans d'excellentes conditions de température, favorables au transport et à l'implantation des alevins. Cependant, il convient de noter que lors des trois derniers jours des opérations sur l'Allier, la température de l'eau a dépassé les 18 °C. Ces conditions deviennent moins favorables, et la limitation est d'autant plus marquée que le poids des poissons à transporter augmente.

Pour référence, selon les normes du Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS), lorsque la température de l'eau se situe entre 11 °C et 18 °C, la charge d'alevins transportable doit être réduite de 40 % pour un même poids de poissons. De plus, compte tenu du gain de poids moyen de 25 % observé chez les alevins tout au long de la période de déversement, le nombre d'individus transportables peut être réduit d'encore 25 % supplémentaires.

Ces observations mettent en évidence la sensibilité des opérations de transport aux conditions thermiques et à l'état physiologique des poissons. Pour limiter le risque de rencontrer des températures supérieures à 18 °C et optimiser les conditions de transport et de déversement, il est recommandé de décaler à l'avenir les opérations d'alevinage d'une durée de 8 à 10 jours, afin de garantir des conditions plus favorables pour l'ensemble des sites.

2.7. Acclimatation

La température corporelle des poissons est directement influencée par celle de leur environnement aquatique. Contrairement aux mammifères, ils ne disposent d'aucun mécanisme physiologique leur permettant de réguler leur température interne. Ainsi, toute variation brutale de la température de l'eau peut perturber leurs fonctions métaboliques, notamment la respiration et l'activité enzymatique. Des changements trop rapides ou trop importants peuvent, dans les cas extrêmes, entraîner des effets létaux.

Pour limiter ces risques, une procédure d'acclimatation thermique est systématiquement mise en œuvre lors des opérations de déversement. Cette procédure consiste à faire passer les poissons d'une température de l'eau à une autre de manière progressive, réduisant ainsi le choc thermique et favorisant leur adaptation physiologique au nouvel environnement.

Dans le cadre de la campagne 2025, après vérification des compatibilités thermiques entre les cuves de transport et la rivière — la différence de température maximale autorisée étant de 2 °C — les poissons ont été libérés sur les différents sites de déversement. Cette précaution a permis de garantir le bien-être des alevins et d'optimiser leurs chances de survie et d'implantation dans les habitats naturels.

2.8. Déversement

Pour chaque point de déversement, la quantité d'alevins à libérer a été estimée en s'appuyant sur l'unité standard volumétrique préalablement calibrée. Cette unité, définie à l'aide d'une passoire, correspond à environ 500 poissons et est adaptée en fonction du poids moyen des différents lots échantillonnés quelques jours avant le déversement.

2.9. Ajustement du nombre de poissons déversés par point

En fin de déversement, les quantités de poissons libérées sur chaque faciès sont réajustées afin de retrouver l'effectif total initialement chargé dans les cuves. Chaque point de déversement est normalement planifié comme un multiple de 500 poissons, correspondant à

l'unité standard volumétrique définie par passoire. Cependant, en fonction du nombre final de passoires effectivement utilisées sur l'ensemble des points, ce chiffre est recalculé pour chaque site.

Pour ce faire, le nombre d'alevins par passoire est déterminé en divisant l'effectif total de poissons réellement chargés et déversés par le nombre total de passoires utilisées. Ensuite, pour chaque point, ce nombre ajusté d'alevins par passoire est multiplié par le nombre de passoires effectivement utilisées sur ce site. Cette étape permet de s'assurer que la somme de tous les déversements correspond exactement à l'effectif initialement chargé lors du transport.

2.10. Quantités déversées en 2025

Sur l'année 2025, **580 169 alevins** ont été déversés sur l'Allier comme initialement prévu, le Chapeauroux et la Sioule (cf. décision du GT saumon du 7 mai 2025). Ces poissons sont majoritairement d'origine enfermée.

Ils se répartissent entre **l'Allier** avec environ 491 700 alevins (dont 28 300 sont d'origine sauvages et reconditionnées), **le Chapeauroux** avec environ 44 000 alevins et **la Sioule** avec environ 44 500 alevins.



Dans le tableau 2 ci-dessous figure la répartition et le détail des alevinages sur la rivière ALLIER :

Point	Secteur	Tronçon	Lon_WGS84	Lat_WGS84	X_L93	Y_L93	Date	Nombre alevins demandé	Nombre alevins réalisé	Poids Moyen en g	Origine géniteurs	Accès
01	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8316491	44,7568698	765816,63	6406761,36	19/05/2025	3 500	3 559	0,37	Enfermés	à pied
02	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8340029	44,7578923	766001,70	6406876,90	19/05/2025	1 500	1 526	0,37	Enfermés	à pied
03	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8374995	44,7605044	766275,33	6407169,94	19/05/2025	1 000	1 017	0,37	Enfermés	à pied
04	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8430107	44,7689459	766701,43	6408112,15	23/06/2025	2 500	2 533	0,50	Enfermés	à pied
05	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8424157	44,7718315	766650,93	6408432,14	24/06/2025	2 500	2 533	0,50	Enfermés	à pied
06	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8383807	44,7732744	766330,00	6408589,00	19/05/2025	2 000	2 033	0,37	Enfermés	à pied
07	S2	Amont St-Etienne-du-Vigan	3,8345750	44,7740685	766027,98	6408674,01	19/05/2025	1 500	1 526	0,37	Enfermés	à pied
08	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8314535	44,7767839	765777,86	6408973,00	19/05/2025	1 500	1 526	0,37	Enfermés	à pied
09	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8285269	44,7747465	765548,71	6408744,28	19/05/2025	1 000	1 017	0,37	Enfermés	à pied
10	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8234292	44,7741076	765146,16	6408669,10	09/06/2025	500	497	0,47	Sauvages	à pied
11	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8207516	44,7731717	764935,41	6408562,94	09/06/2025	2 000	1 985	0,47	Sauvages	en bateau
12	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8177376	44,7712362	764699,19	6408345,50	09/06/2025	1 000	993	0,47	Sauvages	en bateau
13	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8171923	44,7693373	764658,23	6408134,15	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
14	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8148810	44,7685068	764476,31	6408040,02	09/06/2025	3 000	2 978	0,47	Sauvages	en bateau
15	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8123461	44,7677943	764276,56	6407958,82	09/06/2025	2 000	1 985	0,47	Sauvages	en bateau
16	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8098142	44,7652561	764079,12	6407674,85	09/06/2025	2 500	1 985	0,47	Sauvages	en bateau
17	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8086836	44,7660706	763988,74	6407764,40	09/06/2025	3 000	2 978	0,47	Sauvages	en bateau
18	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8076314	44,7673373	763904,04	6407904,23	09/06/2025	1 000	993	0,47	Sauvages	en bateau
19	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8052046	44,7685794	763710,62	6408040,23	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
20	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8044804	44,7691649	763652,66	6408104,67	09/06/2025	1 000	993	0,47	Sauvages	en bateau
21	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8037545	44,7699175	763594,38	6408187,68	09/06/2025	1 000	993	0,47	Sauvages	en bateau
22	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8031045	44,7708813	763541,86	6408294,20	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
23	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8048472	44,7732831	763677,02	6408562,37	09/06/2025	1 000	993	0,47	Sauvages	en bateau
24	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8039489	44,7756523	763603,27	6408824,78	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
25	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8020579	44,7797502	763449,05	6409278,40	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
26	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8029838	44,7816494	763520,15	6409490,08	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
27	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8019836	44,7824440	763440,13	6409577,53	09/06/2025	2 500	1 985	0,47	Sauvages	en bateau
28	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,8006119	44,7838750	763330,02	6409735,37	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
29	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,7998077	44,7849553	763285,19	6409854,71	09/06/2025	1 000	993	0,47	Sauvages	en bateau
30	S2	St-Etienne-du-Vigan au Pont de Jonchères	3,7900194	44,7914390	762483,75	6410567,04	09/06/2025	500	993	0,47	Sauvages	en bateau
31	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7873153	44,7935600	762267,54	6410800,47	09/06/2025	500	480	0,46	Enfermés	à pied
32	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7838239	44,7951104	761989,71	6410969,92	09/06/2025	2 500	2 884	0,46	Enfermés	en bateau
33	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7814193	44,7955793	761799,03	6411020,12	09/06/2025	500	961	0,46	Enfermés	en bateau
34	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7800619	44,7957482	761691,50	6411037,82	09/06/2025	500	-			en bateau
35	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7786396	44,7986311	761575,86	6411356,90	09/06/2025	500	961	0,46	Enfermés	en bateau
36	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7765776	44,7979485	761413,55	6411279,48	09/06/2025	3 500	2 884	0,46	Enfermés	en bateau
37	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7711548	44,7976096	760985,08	6411237,63	09/06/2025	1 500	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
38	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7734667	44,7990796	761166,31	6411402,69	09/06/2025	1 000	961	0,46	Enfermés	en bateau
39	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7729401	44,8006770	761122,93	6411579,70	09/06/2025	500	961	0,46	Enfermés	en bateau
40	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7715813	44,8025529	761013,44	6411787,00	09/06/2025	500	-			en bateau

41	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7670466	44,8034709	760653,88	6411885,47	09/06/2025	1 500	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
42	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7653029	44,8020743	760517,50	6411729,01	09/06/2025	2 500	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
43	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7620161	44,8009549	760258,80	6411602,17	09/06/2025	500	961	0,46	Enfermés	en bateau
44	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7612032	44,8017225	760193,70	6411686,80	09/06/2025	2 500	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
45	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7607583	44,8045086	760155,54	6411995,91	09/06/2025	500	961	0,46	Enfermés	en bateau
46	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7593633	44,8053099	760044,38	6412083,84	09/06/2025	500	-			en bateau
47	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7587517	44,8057979	759995,50	6412137,58	09/06/2025	2 000	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
48	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7594198	44,8072171	760046,81	6412295,71	09/06/2025	1 500	961	0,46	Enfermés	en bateau
49	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7611114	44,8082928	760179,41	6412416,47	09/06/2025	1 000	961	0,46	Enfermés	en bateau
50	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7624550	44,8092654	760284,60	6412525,52	09/06/2025	1 500	961	0,46	Enfermés	en bateau
51	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7621328	44,8109127	760257,36	6412708,23	09/06/2025	3 000	2 884	0,46	Enfermés	en bateau
52	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7614646	44,8140999	760201,11	6413061,71	09/06/2025	500	961	0,46	Enfermés	en bateau
53	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7596476	44,8159784	760055,46	6413268,97	09/06/2025	2 500	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
54	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7564175	44,8166581	759799,38	6413342,01	09/06/2025	3 000	2 884	0,46	Enfermés	en bateau
55	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7553059	44,8186778	759709,36	6413565,49	09/06/2025	3 500	2 884	0,46	Enfermés	en bateau
56	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7519036	44,8213020	759437,63	6413854,38	09/06/2025	2 000	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
57	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7501716	44,8227492	759299,19	6414013,81	09/06/2025	3 500	2 884	0,46	Enfermés	en bateau
58	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7502263	44,8243014	759301,88	6414186,25	09/06/2025	1 000	961	0,46	Enfermés	en bateau
59	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7460906	44,8324226	758966,46	6415085,14	09/06/2025	1 500	1 923	0,46	Enfermés	en bateau
60	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7448227	44,8374676	758860,97	6415644,52	19/05/2025	1 000	1 017	0,37	Enfermés	à pied
61	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7424176	44,8387947	758669,52	6415790,12	19/05/2025	1 500	1 526	0,37	Enfermés	à pied
62	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7391791	44,8387946	758413,61	6415787,71	19/05/2025	500	509	0,37	Enfermés	à pied
63	S2	Pont de Jonchères au Chapeauroux	3,7363579	44,8396117	758189,82	6415876,38	26/05/2025	1 500	995	0,39	Enfermés	en bateau
64	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7360871	44,8412462	758166,73	6416057,72	26/05/2025	1 500	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
65	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7375121	44,8420879	758278,46	6416152,25	26/05/2025	1 500	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
66	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7404741	44,8439058	758510,62	6416356,35	26/05/2025	1 000	995	0,39	Enfermés	en bateau
67	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7403207	44,8449232	758497,44	6416469,23	26/05/2025	2 000	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
68	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7373310	44,8459520	758260,14	6416581,29	26/05/2025	3 000	2 984	0,39	Enfermés	en bateau
69	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7348625	44,8460870	758064,96	6416594,46	26/05/2025	500	995	0,39	Enfermés	en bateau
70	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7335925	44,8471654	757963,50	6416713,30	26/05/2025	500	995	0,39	Enfermés	en bateau
71	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7349096	44,8481869	758066,51	6416827,72	26/05/2025	1 000	995	0,39	Enfermés	en bateau
72	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7376614	44,8502767	758281,76	6417061,85	26/05/2025	1 500	995	0,39	Enfermés	en bateau
73	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7366838	44,8517431	758203,00	6417224,00	26/05/2025	2 000	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
74	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7357501	44,8529378	758128,00	6417356,00	26/05/2025	500	995	0,39	Enfermés	en bateau
75	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7365211	44,8552446	758186,52	6417612,77	26/05/2025	1 000	995	0,39	Enfermés	en bateau
76	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7371312	44,8574715	758232,41	6417860,55	26/05/2025	1 000	995	0,39	Enfermés	en bateau
77	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7353647	44,8586737	758091,62	6417992,77	26/05/2025	2 500	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
78	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7334762	44,8586917	757942,42	6417993,39	26/05/2025	1 000	995	0,39	Enfermés	en bateau
79	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7311276	44,8590652	757756,51	6418033,15	26/05/2025	1 000	995	0,39	Enfermés	en bateau
80	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7288683	44,8599797	757577,10	6418133,07	26/05/2025	2 000	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
81	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7235948	44,8609389	757159,55	6418235,77	26/05/2025	1 500	995	0,39	Enfermés	en bateau
82	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7184473	44,8616415	756752,23	6418310,09	26/05/2025	2 500	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
83	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7180630	44,8643340	756719,16	6418608,86	26/05/2025	3 500	2 984	0,39	Enfermés	en bateau
84	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7188433	44,8666178	756778,48	6418863,07	26/05/2025	1 500	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
85	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7164042	44,8695785	756582,85	6419190,14	26/05/2025	2 000	1 989	0,39	Enfermés	en bateau

86	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7144563	44,8705802	756428,00	6419300,00	26/05/2025	1 500	1 989	0,39	Enfermés	en bateau
87	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7116498	44,8706933	756206,23	6419310,56	26/05/2025	500	-		Enfermés	en bateau
88	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7053950	44,8721741	755710,77	6419470,60	26/05/2025	500	995	0,39	Enfermés	en bateau
89	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,7043393	44,8749139	755624,68	6419774,15	26/05/2025	3 000	2 984	0,39	Enfermés	en bateau
90	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6986316	44,8766949	755172,18	6419967,95	26/05/2025	3 000	2 984	0,39	Enfermés	en bateau
91	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6911983	44,8730070	754588,76	6419553,19	28/05/2025	4 000	4 254	0,39	Enfermés	en bateau
92	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6893967	44,8780327	754441,61	6420110,12	28/05/2025	4 000	4 254	0,39	Enfermés	en bateau
93	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6932464	44,8792112	754744,46	6420243,67	28/05/2025	1 000	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
94	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6961832	44,8819046	754973,73	6420544,85	28/05/2025	2 500	2 127	0,39	Enfermés	en bateau
95	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6906349	44,8830449	754534,52	6420667,65	28/05/2025	4 000	4 254	0,39	Enfermés	en bateau
96	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6902822	44,8848012	754504,96	6420862,47	28/05/2025	500	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
97	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6922126	44,8867236	754655,51	6421077,31	28/05/2025	1 500	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
98	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6935315	44,8887671	754757,65	6421305,19	28/05/2025	2 000	2 127	0,39	Enfermés	en bateau
99	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6921950	44,8940410	754647,00	6421890,00	28/05/2025	2 000	2 127	0,39	Enfermés	en bateau
100	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6901373	44,8956384	754483,00	6422066,00	28/05/2025	2 000	2 127	0,39	Enfermés	en bateau
101	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6865737	44,8980895	754199,31	6422335,77	28/05/2025	1 000	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
102	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6842300	44,8986316	754013,78	6422394,37	28/05/2025	1 500	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
103	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6825457	44,8969352	753892,45	6422204,81	28/05/2025	1 000	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
104	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6788615	44,8955349	753592,95	6422046,79	28/05/2025	2 000	2 127	0,39	Enfermés	en bateau
105	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6755474	44,8956261	753331,24	6422054,67	28/05/2025	500	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
106	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6722980	44,8975796	753072,87	6422269,44	28/05/2025	1 000	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
107	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6733009	44,8987256	753150,96	6422397,40	28/05/2025	500	1 063	0,39	Enfermés	en bateau
108	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6741608	44,9016778	753216,04	6422725,86	16/05/2025	1 500	1 532	0,37	Enfermés	à pied
109	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6754524	44,9059603	753313,92	6423202,36	16/05/2025	3 000	3 062	0,37	Enfermés	à pied
110	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6762023	44,9084607	753370,73	6423480,57	16/05/2025	1 000	1 021	0,37	Enfermés	à pied
111	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6755243	44,9119127	753313,94	6423863,51	16/05/2025	1 000	1 021	0,37	Enfermés	à pied
112	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6698565	44,9133544	752865,28	6424019,82	16/05/2025	2 500	2 552	0,37	Enfermés	à pied
113	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6667639	44,9139734	752620,63	6424086,50	16/05/2025	2 000	2 041	0,37	Enfermés	à pied
114	S2	Chapeauroux à Pont d Alleyras	3,6683230	44,9171112	752740,72	6424436,04	16/05/2025	1 000	1 021	0,37	Enfermés	à pied
115	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,5046626	45,0941003	739700,03	6443996,96	21/05/2025	1 500	1 572	0,36	Enfermés	à pied
116	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,5012613	45,0954109	739431,54	6444140,81	21/05/2025	4 500	4 716	0,36	Enfermés	à pied
117	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4980760	45,0971281	739179,77	6444329,93	21/05/2025	2 000	2 096	0,36	Enfermés	à pied
118	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4984155	45,1009096	739204,40	6444659,12	21/05/2025	3 000	3 144	0,36	Enfermés	à pied
119	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4999719	45,1019687	739325,50	6444868,47	21/05/2025	1 500	1 572	0,36	Enfermés	à pied
120	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,5008072	45,1027983	739390,62	6444961,02	21/05/2025	2 000	2 096	0,36	Enfermés	à pied
121	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,5041506	45,1043199	739652,51	6445131,69	21/05/2025	2 000	2 096	0,36	Enfermés	à pied
122	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,5039531	45,1063403	739635,54	6445355,97	21/05/2025	1 000	1 048	0,36	Enfermés	à pied
123	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,5018153	45,1080429	739466,21	6445543,99	21/05/2025	500	524	0,36	Enfermés	à pied
124	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4987905	45,1117780	739226,12	6445890,67	21/05/2025	1 500	1 572	0,36	Enfermés	à pied
125	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4946505	45,1123817	738899,71	6446022,30	21/05/2025	3 000	3 144	0,36	Enfermés	à pied
126	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4875660	45,1253943	738333,66	6447464,01	21/05/2025	1 000	1 048	0,36	Enfermés	à pied
127	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4873467	45,1264889	738315,67	6447585,47	21/05/2025	2 000	2 096	0,36	Enfermés	à pied
128	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4872298	45,1280750	738305,39	6447761,56	21/05/2025	1 500	1 572	0,36	Enfermés	à pied
129	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4876310	45,1299736	738335,63	6447972,61	21/05/2025	2 000	2 096	0,36	Enfermés	à pied
130	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illpize	3,4877627	45,1326783	738344,13	6448273,06	21/05/2025	500	524	0,36	Enfermés	à pied

131	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4660336	45,1394868	736631,51	6449018,88	21/05/2025	1 000	1 048	0,36	Enfermés à pied
132	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4655016	45,1428968	736587,46	6449397,35	22/05/2025	500	506	0,37	Enfermés à pied
133	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4637493	45,1453437	736448,14	6449668,29	22/05/2025	2 000	2 023	0,37	Enfermés à pied
134	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4614360	45,1463874	736265,65	6449783,13	22/05/2025	500	506	0,37	Enfermés à pied
135	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4593510	45,1449431	736102,72	6449621,78	22/05/2025	3 500	3 539	0,37	Enfermés en bateau
136	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4470081	45,1458090	735132,10	6449712,38	22/05/2025	1 500	1 517	0,37	Enfermés en bateau
137	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4430718	45,1436957	734824,05	6449475,93	22/05/2025	2 000	2 023	0,37	Enfermés en bateau
138	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4403436	45,1448514	734608,91	6449603,08	22/05/2025	4 000	4 044	0,37	Enfermés en bateau
139	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4415091	45,1495351	734697,60	6450123,76	22/05/2025	1 500	1 517	0,37	Enfermés en bateau
140	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4433791	45,1515164	734843,32	6450344,62	22/05/2025	1 500	1 517	0,37	Enfermés à pied
141	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4414329	45,1555442	734687,88	6450791,09	22/05/2025	1 000	1 011	0,37	Enfermés à pied
142	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4338815	45,1543552	734095,22	6450655,75	22/05/2025	500	506	0,37	Enfermés en bateau
143	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4290763	45,1552057	733717,11	6450748,15	22/05/2025	3 000	3 033	0,37	Enfermés en bateau
144	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4239796	45,1560129	733316,13	6450835,63	22/05/2025	2 000	2 023	0,37	Enfermés en bateau
145	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4205033	45,1536307	733044,38	6450569,60	22/05/2025	1 000	1 011	0,37	Enfermés en bateau
146	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4197199	45,1504687	732984,68	6450218,11	22/05/2025	1 000	1 011	0,37	Enfermés en bateau
147	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4085862	45,1487481	732110,71	6450022,43	22/05/2025	1 000	1 011	0,37	Enfermés à pied
148	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4043211	45,1483949	731775,72	6449981,48	22/05/2025	1 500	1 517	0,37	Enfermés à pied
149	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4030093	45,1489293	731672,32	6450040,30	22/05/2025	1 000	1 011	0,37	Enfermés à pied
150	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4046890	45,1495897	731803,95	6450114,32	22/05/2025	1 500	1 517	0,37	Enfermés à pied
151	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4075593	45,1514099	732028,48	6450317,63	04/06/2025	1 500	1 571	0,43	Enfermés à pied
152	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4086907	45,1529934	732116,48	6450493,95	04/06/2025	4 500	4 714	0,43	Enfermés à pied
153	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4075720	45,1589326	732025,17	6451153,10	05/06/2025	1 000	947	0,43	Enfermés en bateau
154	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4133944	45,1656602	732478,75	6451902,63	05/06/2025	4 500	4 735	0,43	Enfermés en bateau
155	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4100999	45,1709397	732216,87	6452487,62	05/06/2025	1 500	1 894	0,43	Enfermés en bateau
156	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4084672	45,1710365	732088,55	6452497,71	05/06/2025	1 000	947	0,43	Enfermés en bateau
157	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4065834	45,1718500	731940,10	6452587,29	04/06/2025	500	524	0,46	Enfermés à pied
158	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4061177	45,1731435	731902,78	6452730,75	04/06/2025	2 000	2 095	0,46	Enfermés à pied
159	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4055573	45,1755806	731857,37	6453001,19	05/06/2025	2 000	1 894	0,46	Enfermés en bateau
160	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4113991	45,1764105	732315,77	6453095,73	05/06/2025	1 000	947	0,46	Enfermés en bateau
161	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4108308	45,1796140	732269,28	6453451,27	05/06/2025	1 500	1 894	0,46	Enfermés en bateau
162	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4080680	45,1805187	732051,75	6453550,62	05/06/2025	500	947	0,46	Enfermés en bateau
163	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,4026100	45,1800149	731623,34	6453492,47	05/06/2025	500	947	0,46	Enfermés en bateau
164	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,3888823	45,1816358	730544,21	6453667,08	05/06/2025	1 500	947	0,46	Enfermés en bateau
165	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,3898144	45,1835514	730616,37	6453880,18	05/06/2025	3 000	3 788	0,46	Enfermés en bateau
166	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,3880980	45,1869878	730479,69	6454261,16	05/06/2025	1 500	1 894	0,46	Enfermés en bateau
167	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,3857587	45,1897454	730294,47	6454566,52	04/06/2025	2 000	2 095	0,46	Enfermés à pied
168	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,3856308	45,1939050	730282,17	6455028,42	03/06/2025	2 000	2 057	0,44	Enfermés à pied
169	S4	Barrage de Langeac au pont de St-Illipe	3,3859172	45,1961239	730303,46	6455274,96	03/06/2025	2 000	2 057	0,44	Enfermés à pied
170	S4	Du pont de St-Illipe à Vieille-Brioude	3,3895487	45,1994515	730586,79	6455645,92	03/06/2025	500	515	0,44	Enfermés à pied
171	S4	Du pont de St-Illipe à Vieille-Brioude	3,3994031	45,2058481	731356,94	6456360,18	03/06/2025	4 500	4 629	0,44	Enfermés à pied
172	S4	Du pont de St-Illipe à Vieille-Brioude	3,3993940	45,2075057	731355,30	6456544,26	03/06/2025	3 000	3 086	0,44	Enfermés à pied
173	S4	Du pont de St-Illipe à Vieille-Brioude	3,3976421	45,2153168	731213,39	6457411,05	03/06/2025	5 000	5 143	0,44	Enfermés à pied
174	S4	Du pont de St-Illipe à Vieille-Brioude	3,3940105	45,2183093	730926,67	6457741,96	05/06/2025	1 000	1 029	0,46	Enfermés en bateau
175	S4	Du pont de St-Illipe à Vieille-Brioude	3,3928318	45,2212583	730832,52	6458069,01	03/06/2025	1 500	1 571	0,44	Enfermés à pied

176	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3928540	45,2227196	730833,46	6458231,31	05/06/2025	3 000	3 788	0,46	Enfermés	en bateau
177	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3948109	45,2269239	730984,71	6458698,99	05/06/2025	1 000	947	0,46	Enfermés	en bateau
178	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3975439	45,2276703	731198,78	6458782,96	05/06/2025	1 000	1894	0,46	Enfermés	en bateau
179	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3990321	45,2295024	731314,54	6458987,02	05/06/2025	1 000	1894	0,46	Enfermés	en bateau
180	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3958921	45,2350174	731049,36	6459598,18	05/06/2025	-	947	0,46	Enfermés	en bateau
181	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3963974	45,2360889	731104,11	6459717,45	05/06/2025	500	947	0,46	Enfermés	en bateau
182	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3972777	45,2375952	731168,42	6459885,07	05/06/2025	500	947	0,46	Enfermés	en bateau
183	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3959469	45,2401995	731066,47	6460173,79	05/06/2025	500	947	0,46	Enfermés	en bateau
184	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3952759	45,2465941	731010,27	6460883,69	05/06/2025	1 000	947	0,46	Enfermés	en bateau
185	S4	Du pont de St-Illpize à Vieille-Brioude	3,3958939	45,2482308	731057,84	6461065,70	05/06/2025	1 000	947	0,46	Enfermés	en bateau
234	S2	Chapeauroux à Pont d'Alleyras	3,6707957	44,9185900	752934,46	6424601,93	16/05/2025	500	511	0,36	Enfermés	à pied
235	S2	Ancienne retenue de Poutès	3,6734362	44,9205780	753140,94	6424824,50	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
236	S2	Ancienne retenue de Poutès	3,6807095	44,9264463	753709,24	6425481,17	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
237	S2	Ancienne retenue de Poutès	3,6818746	44,9308991	753796,90	6425976,51	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
238	S2	Ancienne retenue de Poutès	3,6794864	44,9352138	753604,36	6426454,09	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
239	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6737440	44,9477134	753139,51	6427838,44	23/05/2025	500	516	0,37	Enfermés	en bateau
240	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6752804	44,9492180	753259,26	6428006,59	16/05/2025	1 500	1536	0,36	Enfermés	en bateau
241	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6760888	44,9501663	753322,11	6428112,45	16/05/2025	500	511	0,36	Enfermés	en bateau
242	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6768986	44,9501316	753386,01	6428109,14	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
243	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6788514	44,9500575	753540,09	6428102,24	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
244	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6849172	44,9502298	754018,32	6428125,50	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
245	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6868315	44,9520303	754167,55	6428326,78	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
246	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6887298	44,9531565	754316,17	6428453,16	16/05/2025	500	511	0,36	Enfermés	en bateau
247	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6913310	44,9535697	754520,90	6428500,85	16/05/2025	1 500	1532	0,36	Enfermés	en bateau
248	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6935883	44,9541238	754698,38	6428563,95	23/05/2025	500	1031	0,37	Enfermés	en bateau
249	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6964231	44,9563200	754919,78	6428809,83	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
250	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6944870	44,9592335	754764,26	6429132,07	16/05/2025	2 000	2051	0,36	Enfermés	en bateau
251	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6876650	44,9591097	754226,44	6429113,61	23/05/2025	500	516	0,37	Enfermés	en bateau
252	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6850471	44,9614277	754017,77	6429369,25	23/05/2025	500	516	0,37	Enfermés	en bateau
253	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6840765	44,9631333	753939,60	6429558,02	23/05/2025	500	1031	0,37	Enfermés	en bateau
254	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6844106	44,9646067	753964,52	6429721,88	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
255	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6821177	44,9680750	753780,41	6430105,52	16/05/2025	1 500	1541	0,36	Enfermés	en bateau
256	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6827647	44,9696691	753829,89	6430283,00	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
257	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6812071	44,9722840	753704,58	6430572,35	23/05/2025	500	1031	0,37	Enfermés	en bateau
258	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6803369	44,9744200	753633,94	6430808,99	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	en bateau
259	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6769685	44,9751282	753367,72	6430885,36	16/05/2025	6 000	6144	0,36	Enfermés	en bateau
260	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6754149	44,9747196	753245,64	6430838,93	23/05/2025	500	516	0,37	Enfermés	en bateau
261	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6743206	44,9714656	753162,46	6430476,80	23/05/2025	500	516	0,37	Enfermés	en bateau
262	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6743057	44,9702260	753162,46	6430339,12	16/05/2025	2 000	2051	0,36	Enfermés	à pied
263	S3	Barrage de Poutès au viaduc de Fontannès	3,6681577	44,9708683	752677,16	6430406,34	16/05/2025	2 000	2051	0,36	Enfermés	à pied
264	S3	Viaduc de Fontannès au pont de Monistrol	3,6587149	44,9695817	751933,90	6430257,19	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	à pied
265	S3	Viaduc de Fontannès au pont de Monistrol	3,6562393	44,9692509	751739,03	6430218,82	23/05/2025	1 000	1031	0,37	Enfermés	à pied
266	S3	Viaduc de Fontannès au pont de Monistrol	3,6545972	44,9688401	751609,95	6430172,12	06/06/2025	1 500	1662	0,46	Enfermés	à pied
267	S3	Viaduc de Fontannès au pont de Monistrol	3,6507394	44,9683381	751306,26	6430113,86	06/06/2025	2 000	2217	0,46	Enfermés	à pied
268	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6468373	44,9679202	750998,99	6430064,92	06/06/2025	1 000	1109	0,46	Enfermés	à pied
269	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6428967	44,9699075	750686,51	6430283,09	06/06/2025	1 000	1109	0,46	Enfermés	à pied

270	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6417065	44,9708086	750591,86	6430382,41	06/06/2025	2 500	2 771	0,46	Enfermés à pied
271	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6427477	44,9727751	750672,17	6430601,48	06/06/2025	2 500	2 771	0,46	Enfermés en bateau
272	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6401738	44,9779780	750464,57	6431177,67	06/06/2025	2 500	2 771	0,46	Enfermés en bateau
273	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6397431	44,9800902	750428,72	6431411,98	06/06/2025	2 000	1 847	0,46	Enfermés en bateau
274	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6391509	44,9804099	750381,75	6431447,11	06/06/2025	4 000	4 618	0,46	Enfermés en bateau
275	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6374093	44,9808621	750244,07	6431496,23	06/06/2025	3 000	2 771	0,46	Enfermés en bateau
276	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6357084	44,9824893	750108,54	6431675,87	19/06/2025	500	520	0,49	Enfermés en bateau
277	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6336829	44,9849823	749962,43	6431951,59	19/06/2025	1 500	1 560	0,49	Enfermés en bateau
278	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6338613	44,9862867	749959,56	6432096,44	19/06/2025	2 000	2 081	0,49	Enfermés en bateau
279	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6284858	44,9880443	749534,33	6432288,26	19/06/2025	1 500	1 560	0,49	Enfermés en bateau
280	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6272138	44,9886133	749433,58	6432350,65	19/06/2025	4 000	4 162	0,49	Enfermés en bateau
281	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6270603	44,9907610	749419,59	6432589,08	19/06/2025	500	520	0,49	Enfermés en bateau
282	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6273760	44,9937616	749441,82	6432922,53	19/06/2025	5 000	5 202	0,49	Enfermés en bateau
283	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6269593	44,9963725	749406,68	6433212,24	19/06/2025	4 000	4 162	0,49	Enfermés en bateau
284	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6256044	44,9980911	749298,40	6433402,27	19/06/2025	4 000	4 162	0,49	Enfermés en bateau
285	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6238997	45,0010917	749161,44	6433734,46	19/06/2025	3 000	3 121	0,49	Enfermés en bateau
286	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6305359	45,0065022	749679,54	6434339,51	19/06/2025	2 500	2 601	0,49	Enfermés en bateau
287	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6284521	45,0099926	749512,28	6434725,84	25/06/2025	1 000	1 049	0,50	Enfermés à pied
288	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6266520	45,0122125	749368,50	6434971,26	25/06/2025	2 500	2 624	0,50	Enfermés à pied
289	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6249635	45,0160928	749232,07	6435401,16	25/06/2025	5 000	5 248	0,50	Enfermés en bateau
290	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6213027	45,0171980	748942,73	6435521,63	25/06/2025	4 000	4 198	0,50	Enfermés en bateau
291	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6178134	45,0181957	748667,00	6435630,27	25/06/2025	2 000	2 099	0,50	Enfermés en bateau
292	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6136940	45,0210885	748340,01	6435949,02	25/06/2025	4 000	4 198	0,50	Enfermés en bateau
293	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6119421	45,0221893	748201,07	6436070,21	25/06/2025	1 000	1 049	0,50	Enfermés en bateau
294	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6075668	45,0231721	747855,61	6436176,70	20/05/2025	1 000	1 099	0,37	Enfermés à pied
295	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6045332	45,0229949	747616,82	6436155,18	20/05/2025	3 500	3 846	0,37	Enfermés à pied
296	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,6005700	45,0240043	747303,81	6436264,90	20/05/2025	1 000	1 099	0,37	Enfermés à pied
297	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,5987432	45,0242949	747159,68	6436296,09	20/05/2025	1 000	1 099	0,37	Enfermés à pied
298	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,5978282	45,0266372	747085,64	6436555,68	20/05/2025	1 000	1 099	0,37	Enfermés à pied
299	S3	Pont de Monistrol au pont de Prades	3,5954810	45,0295957	746898,30	6436882,85	20/05/2025	1 500	1 648	0,37	Enfermés à pied
300	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5923328	45,0300257	746650,00	6436928,75	20/05/2025	4 000	4 175	0,37	Enfermés à pied
301	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5915812	45,0330095	746588,33	6437259,68	20/05/2025	6 000	6 262	0,37	Enfermés à pied
302	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5876930	45,0351705	746280,34	6437497,40	20/05/2025	500	522	0,37	Enfermés à pied
303	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5870222	45,0376405	746225,48	6437771,33	20/05/2025	1 500	1 565	0,37	Enfermés à pied
304	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5903365	45,0414680	746483,28	6438198,36	20/05/2025	3 000	3 131	0,37	Enfermés à pied
305	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5908982	45,0448597	746524,69	6438575,37	20/05/2025	2 000	2 087	0,37	Enfermés à pied
306	S3	Pont de Prades au pont de St-Julien-des-Ch.	3,5866599	45,0465108	746189,63	6438756,26	20/05/2025	1 000	1 043	0,37	Enfermés à pied
307	S3	Pont de St-Julien-des-Chazes au pont de St-	3,5706978	45,0594330	744922,53	6440182,19	20/05/2025	2 000	2 087	0,37	Enfermés à pied
308	S3	Pont de St-Julien-des-Chazes au pont de St-	3,5656392	45,0632506	744521,31	6440603,31	25/06/2025	5 500	5 945	0,50	Enfermés en bateau
309	S3	Pont de St-Julien-des-Chazes au pont de St-	3,5611159	45,0650878	744163,84	6440804,81	25/06/2025	2 000	2 162	0,50	Enfermés en bateau
310	S3	Pont de St-Arcons à la Desges	3,5445919	45,0712844	742858,56	6441483,90	20/05/2025	2 000	2 087	0,37	Enfermés à pied
311	S3	Pont de St-Arcons à la Desges	3,5417063	45,0732355	742629,98	6441699,02	21/05/2025	2 000	2 058	0,38	Enfermés à pied
312	S3	Pont de St-Arcons à la Desges	3,5342280	45,0787889	742037,31	6442311,78	21/05/2025	2 000	2 058	0,38	Enfermés à pied
313	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5340672	45,0805718	742023,32	6442509,70	21/05/2025	3 500	3 603	0,38	Enfermés à pied
314	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5342858	45,0843706	742037,66	6442931,71	21/05/2025	3 500	3 603	0,38	Enfermés à pied
315	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5342060	45,0865081	742029,78	6443169,06	21/05/2025	4 000	4 116	0,38	Enfermés à pied
316	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5317490	45,0907620	741833,29	6443640,19	21/05/2025	3 500	3 603	0,38	Enfermés à pied
317	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5259069	45,0937405	741371,49	6443967,90	21/05/2025	1 500	1 543	0,38	Enfermés à pied
318	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5200486	45,0950545	740909,68	6444110,78	21/05/2025	500	515	0,38	Enfermés à pied
319	S3	De la Desges au barrage de Langeac	3,5146381	45,0952830	740483,90	6444133,37	21/05/2025	5 000	5 146	0,38	Enfermés à pied

Dans le tableau 3 ci-dessous figure la répartition et le détail des alevinages sur la rivière
CHAPEAUROUX :

Point	Rivière	Lon_WGS84	Lat_WGS84	X_L93	Y_L93	Date	Nombre alevins demandé	Nombre alevins réalisé	Poids Moyen en g	Origine	Accès
01	Chapeauroux	3,7369810	44,8367300	758242,05	6415556,78	23/06/2025	1 000	1 023	0,50	Enfermés	à pied
1bis	Chapeauroux	3,7369810	44,8367300	758242,05	6415556,78	23/06/2025	1 000	1 023	0,50	Enfermés	à pied
02	Chapeauroux	3,7339550	44,8309700	758008,86	6414914,82	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
03	Chapeauroux	3,7354260	44,8263620	758129,89	6414404,11	02/06/2025	-	-			non
04	Chapeauroux	3,7369465	44,8234020	758253,14	6414076,47	02/06/2025	2 000	2 047	0,45	Enfermés	à pied
05	Chapeauroux	3,7346749	44,8167529	758080,45	6413336,31	23/06/2025	2 500	2 559	0,50	Enfermés	à pied
06	Chapeauroux	3,7328801	44,8194158	757935,82	6413630,75	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
07	Chapeauroux	3,7291739	44,8172543	757645,06	6413387,97	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
08	Chapeauroux	3,7279849	44,8155412	757552,82	6413196,83	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
09	Chapeauroux	3,7220659	44,8096599	757090,87	6412539,32	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
10	Chapeauroux	3,7177342	44,8103193	756747,72	6412609,43	23/06/2025	2 000	2 047	0,50	Enfermés	à pied
11	Chapeauroux	3,7198276	44,8148968	756908,59	6413119,35	23/06/2025	2 000	2 047	0,50	Enfermés	à pied
12	Chapeauroux	3,7155495	44,8161404	756569,13	6413254,40	02/06/2025	2 000	2 047	0,45	Enfermés	à pied
13	Chapeauroux	3,7066873	44,8165892	755868,09	6413297,93	02/06/2025	2 500	2 559	0,45	Enfermés	à pied
14	Chapeauroux	3,7046013	44,8140112	755705,73	6413010,13	02/06/2025	1 500	1 535	0,45	Enfermés	à pied
15	Chapeauroux	3,7064132	44,8133486	755849,64	6412937,82	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
16	Chapeauroux	3,7050672	44,8124602	755744,10	6412838,19	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
17	Chapeauroux	3,6994023	44,8087753	755299,86	6412424,94	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
18	Chapeauroux	3,6946673	44,8077819	754926,46	6412311,30	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
19	Chapeauroux	3,6973269	44,8047421	755139,73	6411975,53	02/06/2025	2 000	2 047	0,45	Enfermés	à pied
20	Chapeauroux	3,6978665	44,8015960	755185,48	6411626,48	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
21	Chapeauroux	3,7030792	44,7964305	755602,79	6411056,42	02/06/2025	1 500	1 535	0,45	Enfermés	à pied
22	Chapeauroux	3,7081455	44,7897076	756010,14	6410313,30	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
23	Chapeauroux	3,7092248	44,7898435	756095,37	6410329,16	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
24	Chapeauroux	3,7067707	44,7875935	755903,51	6410077,52	02/06/2025	2 000	2 047	0,45	Enfermés	à pied
25	Chapeauroux	3,7117152	44,7827748	756299,41	6409545,83	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
26	Chapeauroux	3,7133253	44,7710741	756438,52	6408247,41	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
27	Chapeauroux	3,7190015	44,7612740	756897,52	6407163,00	02/06/2025	2 000	2 047	0,45	Enfermés	à pied
28	Chapeauroux	3,7196903	44,7549709	756958,40	6406463,42	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
29	Chapeauroux	3,7284034	44,7509574	757652,08	6406023,96	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
30	Chapeauroux	3,7259010	44,7470705	757457,99	6405590,43	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
31	Chapeauroux	3,7268675	44,7453832	757536,22	6405403,72	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied
32	Chapeauroux	3,7296928	44,7425442	757762,76	6405090,46	02/06/2025	1 000	1 023	0,45	Enfermés	à pied

Dans le tableau 4 ci-dessous figure la répartition et le détail des alevinages sur la rivière SIOULE :

Point	Rivière	Lon_WGS84	Lat_WGS84	X_L93	Y_L93	Date	Nombre alevins demandé	Nombre alevins réalisé	Poids Moyen en g	Origine	Accès
01	Sioule	2,9321141	46,0974129	694755,41	6555293,86	16/06/2025	5 000	5 265	0,48	Enfermés	à pied
02	Sioule	2,9296874	46,1029314	694568,48	6555906,86	16/06/2025	5 000	5 265	0,48	Enfermés	à pied
03	Sioule	2,9434216	46,1080900	695629,83	6556478,88	16/06/2025	4 000	4 212	0,48	Enfermés	à pied
04	Sioule	2,9584570	46,1154337	696791,61	6557293,68	16/06/2025	4 000	4 212	0,48	Enfermés	à pied
05	Sioule	2,9695971	46,1213629	697652,22	6557951,73	16/06/2025	3 000	3 159	0,48	Enfermés	à pied
06	Sioule	2,9961829	46,1222868	699705,24	6558053,88	18/06/2025	5 000	5 878	0,48	Enfermés	à pied
07	Sioule	3,0066598	46,1157278	700514,34	6557325,52	18/06/2025	7 000	8 229	0,48	Enfermés	à pied
08	Sioule	3,0139925	46,1077313	701080,80	6556437,57	18/06/2025	4 000	4 703	0,48	Enfermés	à pied
09	Sioule	3,0269245	46,1038559	702079,83	6556007,46	18/06/2025	3 000	3 527	0,48	Enfermés	à pied

Les alevins déversés en 2025 sont pour 95 % des alevins issus de géniteurs enfermés (551 874) et pour 5 % issus de géniteurs reconditionnés (28 295). Les poissons issus de géniteurs reconditionnés ont été déversés sur les zones amont de l'Allier.

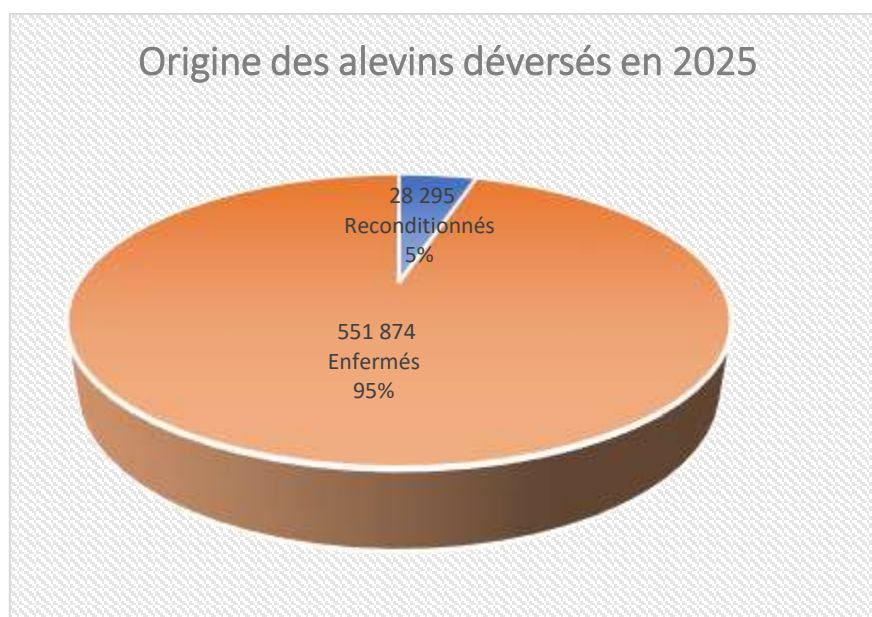


Figure 9 : origine des alevins déversés

Le tableau ci-dessous présente la répartition sur les différents cours d'eau et affluents des alevins déversés dans le cadre des opérations Plan Loire et des différents marchés successifs.

	2 019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Alagnon	0	0	0	0	0	0	0
Allier/ Couzes Senouire	421 921	315 620	236 021	249 574	289 110	362 983	491 719
Chapeauroux	0	0	0	0	0	0	44 000
Arroux	72 568	0	0	0	0	0	0
Dore	51 550	0	0	0	0	0	0
Gartempe	132 484	0	0	0	0	0	0
Sioule	154 044	145 706	66 246	0	0	0	44 450
Total	832 567	461 326	302 267	249 574	289 110	362 983	580 169

Tableau 5 : Déversement réalisé dans le cadre du marché « Opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire »

2.11. Répartition des alevins sur la rivière Allier

38 % des alevins, soit 186 966 individus, ont été déversés en amont du barrage de Poutes, conformément à la répartition spatiale définie dans le cadre du programme d'alevinage.

Pour la première fois depuis la mise en place de la zone refuge, 174 874 alevins, représentant également 36 % des effectifs, ont été déversés sur le tronçon compris entre Poutes et Langeac.

Enfin, 129 879 alevins ont été déversés à l'aval de Langeac.

Au total, les opérations d'alevinage ont été réalisées sur 270 points de déversement répartis le long de la rivière Allier.

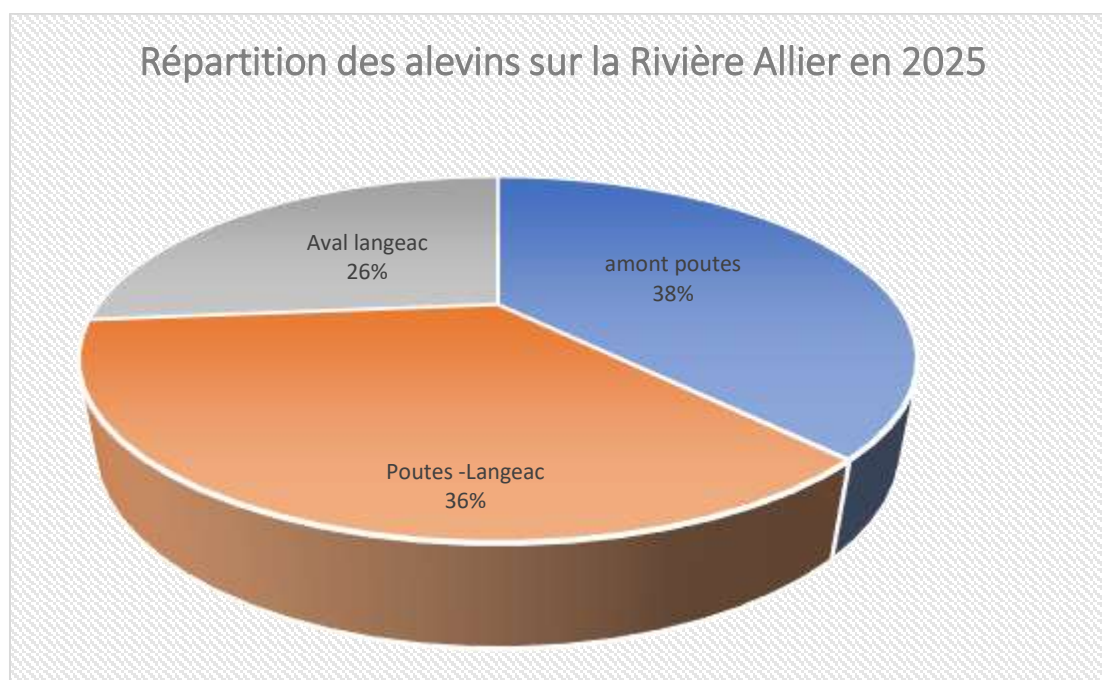


Figure 10 : répartition des alevins déversés

Le fichier des points de déversement des alevins en 2025 sur l'Allier, le Chapeauroux et la Sioule a été fourni au Maître d'ouvrage avec le présent rapport sous format Excel.

2.12 Effort de repeuplement

L'effort de repeuplement a connu une très forte diminution depuis 2014. Cette tendance est apparue en lien avec l'évolution de la demande dans le cadre des marchés successifs, marquée notamment par la suppression de la production de smolts et la réduction progressive du nombre d'œufs et d'alevins produits. Les efforts de repeuplement ont été arrêtés sur les bassins de la Gartempe et de l'Arroux en 2019.

Lorsque l'effort de repeuplement est exprimé en Equivalent Saumoneau Sauvage Dévalant (ESSD)*, il apparaît que celui-ci a été divisé par dix, revenant ainsi à un niveau comparable à celui de 1994. Cette année marque à la fois la fermeture de la pêche au saumon sur le bassin et le lancement du projet de construction de la salmoniculture. Fait notable, le nombre de saumons de retour estimé en 1994, d'environ 100 individus, est très proche du nombre de retours observé ces dernières années.

Depuis 2023, l'effort de repeuplement montre cependant une très légère remontée, comme l'illustre la courbe jointe. Malgré ce redressement, le niveau reste encore très faible comparé à la période 2001-2015, durant laquelle l'effort de repeuplement était maximal. Cette évolution souligne les enjeux actuels de gestion et la nécessité de poursuivre les opérations de repeuplement tout en adaptant les stratégies à l'état des populations sauvages.

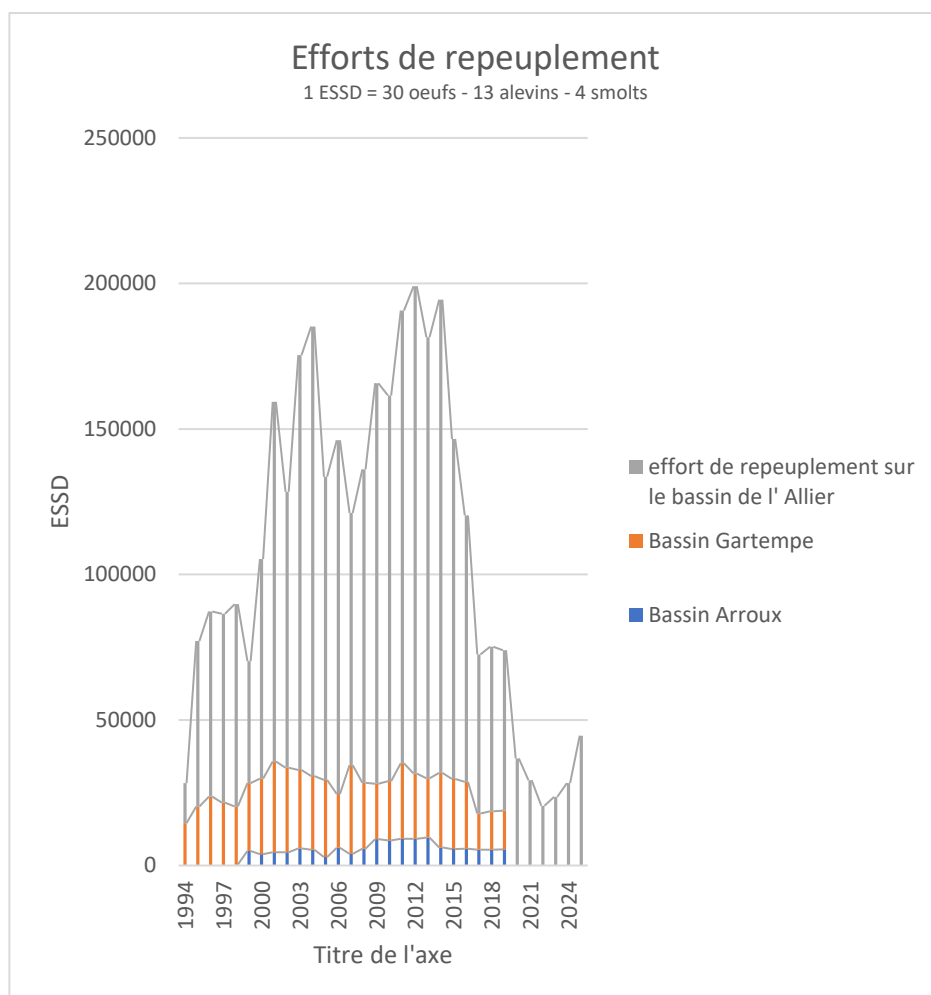


Figure 11 : efforts de repeuplement en ESSD*

(*) Un Equivalent Saumoneau Sauvage Dévalant (ESSD) correspond au nombre de juvéniles de repeuplement qui produiront, en théorie, le même nombre d'adultes en estuaire qu'un saumoneau sauvage dévalant.

Pour simplifier les calculs et uniformiser les comparaisons, nous avons retenu les valeurs suivantes :

- 1 ESSD équivaut à 4 tacons/smolts ;
- 1 ESSD équivaut à 13 alevins ;
- 1 ESSD équivaut à 30 œufs en incubateur.

L'indice Equivalent Saumoneau Sauvage Dévalant (ESSD), bien qu'utile pour comparer globalement les efforts de repeuplement, reste une estimation théorique qui ne prend pas en compte les conditions locales précises de déversement, notamment la qualité du milieu naturel dans lequel sont déversés les alevins. Les analyses détaillées du rapport LOGRAMI mettent en lumière des disparités significatives dans les taux d'implantation des alevins selon les secteurs de l'Allier. Ainsi, un taux moyen de 36 % est observé sur le secteur amont, alors qu'il chute à environ 9,5 % sur le secteur aval, soit un rapport proche de 4.

Ces différences traduisent clairement les variations de qualité d'accueil des habitats. Elles soulignent l'impératif d'adapter et d'optimiser les stratégies de repeuplement en fonction des caractéristiques environnementales spécifiques à chaque secteur, afin de maximiser l'efficacité des opérations, garantissant ainsi un meilleur retour à moyen et long terme des populations de saumons.

Résumé – Déversements d'alevins 2025

La campagne de déversement d'alevins 2025 s'inscrit dans le cadre du marché Plan Saumon 2025-01, portant sur une commande de 550 000 alevins. En raison du faible nombre de géniteurs sauvages capturés les années précédentes, la production a reposé très majoritairement sur des géniteurs élevés et maintenus en stabulation au sein du conservatoire, représentant près de 95 % de la production totale.

Les opérations de chargement, de transport et de déversement ont été réalisées conformément aux procédures du Conservatoire National du Saumon Sauvage et à la réglementation en vigueur, avec un suivi strict des densités, de l'oxygénation et des conditions sanitaires. Dans les secteurs difficiles d'accès, des moyens nautiques légers ont été mobilisés afin d'acheminer les alevins jusqu'aux points de déversement.

Le plan de déversement, ajusté selon les orientations du groupe de travail « Saumon », a concerné trois cours d'eau du bassin de la Loire (Allier, Chapeauroux et Sioule), pour un total de 312 points de déversement, dont 270 sur l'Allier. Les opérations se sont déroulées entre le 16 mai et le 25 juin 2025, dans des conditions hydrologiques globalement très favorables, bien que des températures supérieures à 18 °C aient été observées en fin de campagne.

Au total, 580 169 alevins ont été déversés en 2025. Sur la rivière Allier, 38 % des effectifs ont été déversés en amont du barrage de Poutes, 36 % entre Poutes et Langeac et le reste à l'aval.

L'effort de repeuplement, exprimé en ESSD, reste historiquement bas malgré une légère remontée depuis 2023, soulignant la nécessité d'adapter les stratégies de déversement au niveau actuellement très bas de la population de saumon et à la qualité d'accueil des habitats afin d'optimiser l'efficacité des opérations.



III-Reproduction et production d'œufs

2025



3.1 Effectifs de géniteurs

Conformément au marché n° Plan-saumon-2025-01 ayant pour objet les opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire en 2025.

La production de jeunes saumons doit se faire prioritairement avec des géniteurs sauvages capturés dans l'année.

Toutefois, en cas de déficit en géniteurs sauvages, la production d'œufs peut être réalisée par ordre de préférence décroissante, à partir :

1. De géniteurs sauvages adultes capturés dans l'année ;
2. D'adultes sauvages reconditionnés ;
3. De smolts dévalant dans le haut-Allier ;
4. De géniteurs enfermés (issus de juvéniles nés au sein du site de production) uniquement dans la limite de 3 reproductions.

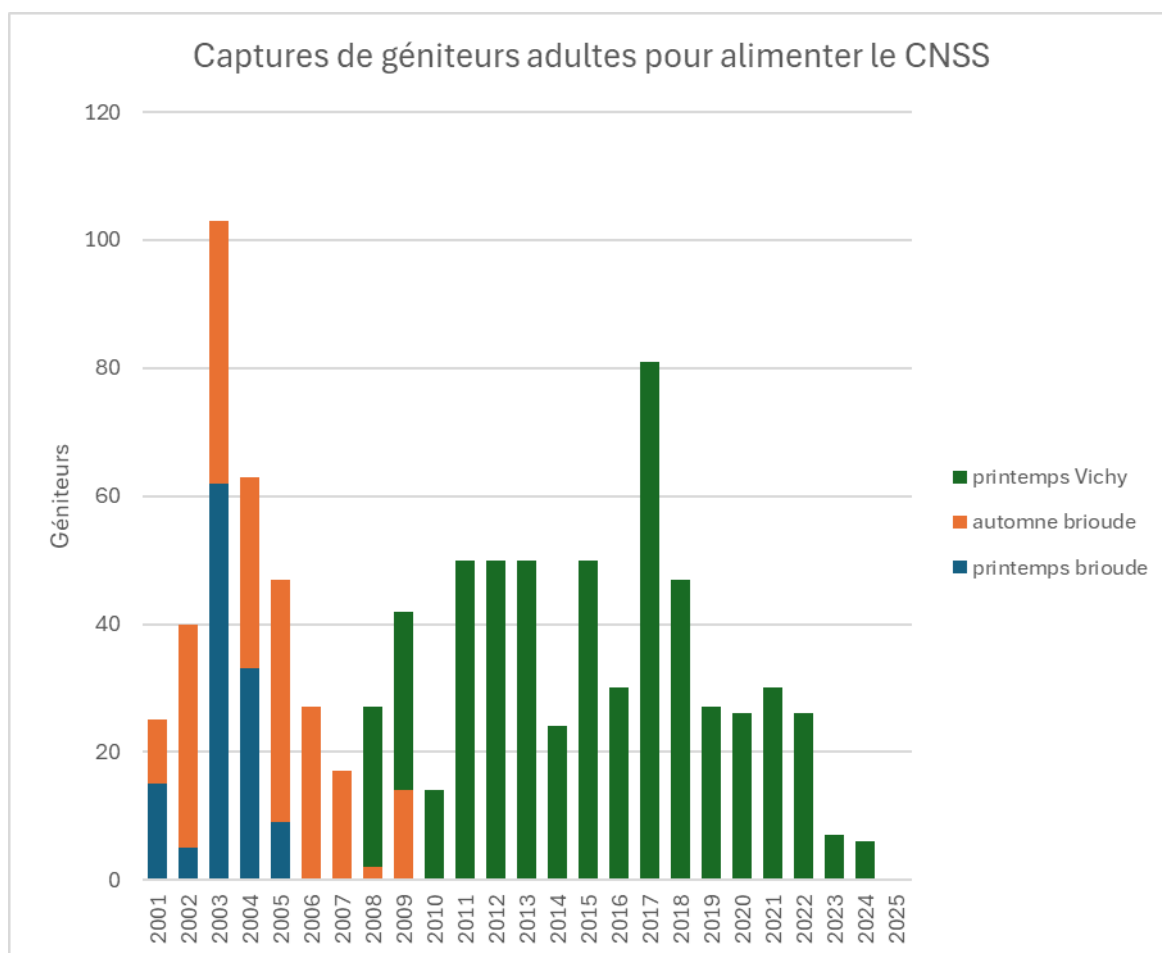


Figure 12 : nombre de géniteurs capturés pour alimenter le CNSS

Ce graphique illustre les faibles effectifs capturés en 2023 et 2024, ainsi que la non-autorisation de capture de géniteurs sauvages adultes à Vichy en 2025, ce qui rend donc impossible la production d'œufs à partir de géniteurs sauvages capturés dans l'année. Comme précisé dans le chapitre capture de ce rapport, la capture de smolts ne peut se substituer à la capture d'adultes lors de la montaison tant pour des questions de fiabilité, que pour des questions de production d'ovules obtenues.

a / Effectif de géniteurs reconditionnés utilisés en 2025

Année d'entrée	Effectif	Type de géniteurs	Sexe
2021	1	F0-RECOND	Femelle
2024	1	F0-RECOND	Femelle
	2	Total	

Tableau 6 : Effectif géniteurs reconditionnés 2025

b / Effectif de géniteurs enfermés utilisés en 2025

Cohorte	Effectif	Type de géniteurs	Sexe
2+	310	ENFERME	Femelle
3+	238	ENFERME	Femelle
4+	294	ENFERME	Femelle
	842	Total	
1+	350	ENFERME	Mâle
2+	45	ENFERME	Mâle
	395	Total	

Tableau 7 : Effectif géniteurs enfermés 2025



Prélèvement d'ovule sur une femelle enfermée

3.2 Plan de fécondation réalisé en 2025

Les plans de fécondation sont réalisés dans la mesure du possible, de manière factorielle.

Les résultats des études réalisées sur l'efficacité de différents plans d'accouplement pour la conservation de la variabilité génétique dans des populations de poissons montrent que, pour des populations non sélectionnées, les différents types d'accouplements ne produisent pas de différence de variabilité génétique à long terme (Dupont-Nivet et al. 2003). Pour un même effectif efficace théorique ou des effectifs efficaces théoriques proches, les plans qui préservent le plus la variabilité génétique sont ceux qui créent le plus grand nombre de familles. Ainsi, les plans d'accouplement en factoriel complet (chaque femelle est fécondée par chaque mâle) sont les plus intéressants, tandis que les accouplements par paires sont les pires.

L'objectif général des plans de croisement effectués au CNSS est de féconder les ovules de chacune des femelles avec le sperme de plusieurs mâles.

Dans le cas de la fécondation 2025, aucun mâle sauvage n'était disponible en stabulation suite à la non-autorisation de capture de cette année 2025 (et aucun poisson capturé au stade de smolt n'était encore mature). Les fécondations ont dû être entièrement réalisées grâce aux mâles enfermés 1+ et 2+ présents au Conservatoire. Le Ne sauvage de l'année 2025 ne peut donc pas être calculé.

Concernant le calcul du nombre de géniteurs efficaces pour la production d'ovules issue de géniteurs enfermés, il peut être calculé à partir de 842 femelles et 395 mâles (nombre de mâles $\times$ nombre de femelles $\times 4$) / (nombre de mâles + nombre de femelles).

Le Ne enfermé 2025 est de 1075.47. Ce chiffre illustre la réalisation d'un nombre important de croisement pour ces géniteurs-là et donc le maintien de la plus grande variabilité possible avec les géniteurs disponibles.

3.3 Production d'ovules

a / Production d'ovules issus de géniteurs reconditionnés

	cohorte	ovules	puces	taille (F) (cm)	poids (g)
♀	2021	9 034	6551	81	5650
♀	2024	7 175	3064	78	3900
	Total	16 209			

La production totale 2025 d'ovule issue de géniteurs reconditionnés a été de **16 209**.

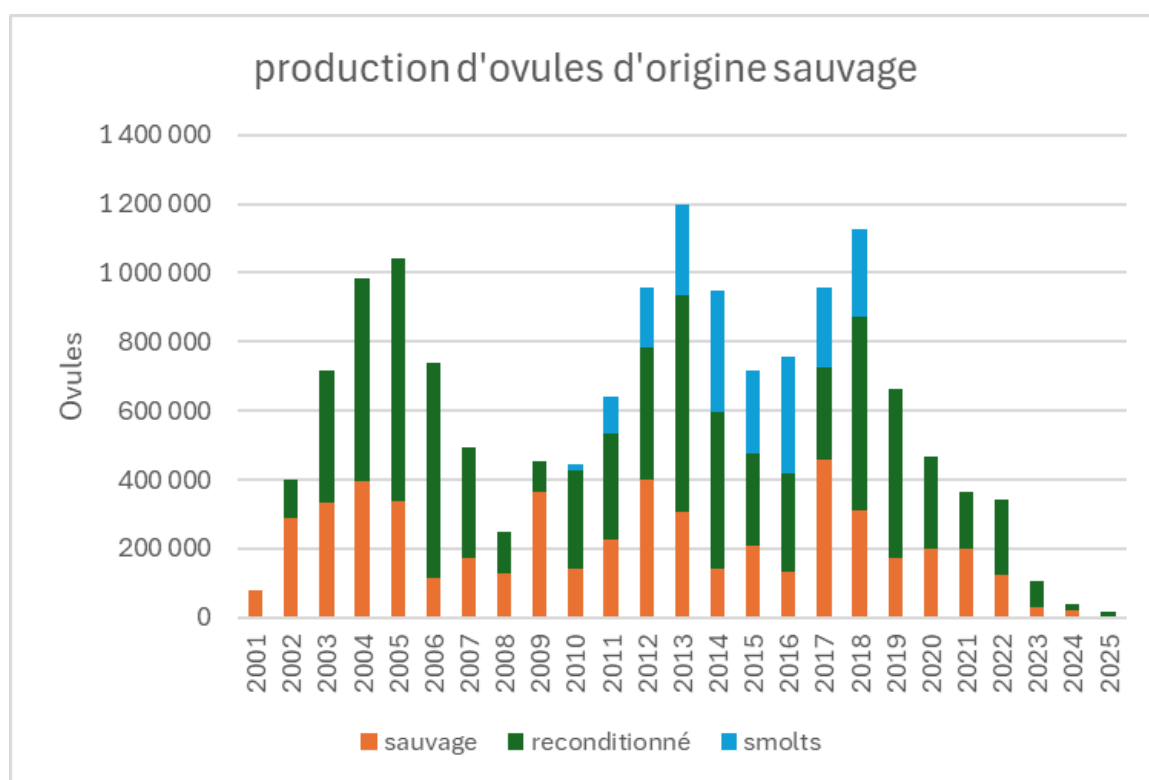


Figure 13 : Production d'ovules d'origine sauvage et reconditionnés



Prélèvement d'ovule sur une femelle sauvage

Simulation du nombre d'alevins d'origine de géniteurs reconditionnés qu'il est envisageable de produire :

Œufs embryonnés : $16209 \times 85\%$ d'embryonnement et survie = 13 778

Alevins vésiculés : $13\,778 \text{ œufs embryonnés} \times 95\%$ de survie = 13 089

Alevins nourris : $13\,089 \text{ alevins vésiculés} \times (85\%-90\% \text{ de survie}) = 11\,125 - 11\,780$

Alevins conservés pour le renouvellement du pool de futurs géniteurs enfermés 5 000
= $6\,125 - 6\,780$

On peut donc envisager pour les déversements 2026 une production d'environ 6500 alevins issus des géniteurs reconditionnés présents au CNSS.

b / Production d'ovules issus de géniteurs enfermés

En prévision d'une éventuelle commande pour le bassin de la Loire, plus de 1 000 000 ovules ont été mis en incubation.

IV- Annexes

Annexe 1 : Suivi sanitaire (résultats d'analyses / démarche de qualification supplémentaire)

Annexe 2 : Plan de déversement (Cartes)

RAPPORT D'ANALYSES

Dossier : 250416 033165 01
Bordereau : 1
Enregistré le : 16/04/2025
Date d'édition : 17/04/2025

Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE

A l'attention de M. MARTIN Patrick
Larma

43300 CHANTEUGES

§ Propriétaire	
N° client :	4 743
Nom :	Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE
Commune :	43300 CHANTEUGES

§ Lieu de prélèvement	
Site :	
Commune :	

§ Préleveur / Vétérinaire	
Nom :	Dr AUCOUTURIER
Commune :	43300 LANGEAC

§ Date de prélèvement :	14/04/2025	Date de réception :	16/04/2025	Date de début d'analyse :	17/04/2025
§ Nombre de prélèvements :	8	Conformité échantillon :	OUI		
§ Motif demande :	Agrément européen (acquisition)				
§ Mode d'acheminement :	TRANSPORTEUR				

EXAMEN : Virologie - PCR (SHV et NHI)

N°	§ Id éch.	§ Site	§ T° de l'eau	§ Clinique	Matrice	§ Espèce	§ Age	§ Nb sujets	@ PCR SHV 17/04/2025	@ PCR NHI 17/04/2025
1	Bac 41		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
2	Bac 45		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
3	Bac 43		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
4	Bac 28		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
5	Bac 47		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
6	Bac 36		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
7	Bac 12		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
8	Bac 6		10 °C	NON	Poisson(s) entier(s)	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND

Description des analyses : (@ Paramètre accrédité COFRAC)

17/04/2025

@ PCR SHV = Broyat de matrice animale / Recherche de SHV / PCR SHV/ADIAVET
@ PCR NHI = Broyat de matrice animale / Recherche de NHI / PCR NHI/ADIAVET



RAPPORT D'ANALYSES

Autres destinataires :
GDS43 - Section Aquacole
DDETSPP 43

Dossier : 250416 033165 01
Bordereau : 1
Enregistré le : 16/04/2025
Date d'édition : 17/04/2025

§ Propriétaire	
N° client :	4 743
Nom :	Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE
Commune :	43300 CHANTEUGES
§ Lieu de prélèvement	
Site :	
Commune :	
§ Préleveur / Vétérinaire	
Nom :	Dr AUCOUTURIER
Commune :	43300 LANGEAC

Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE

A l'attention de M. MARTIN Patrick
Larma

43300 CHANTEUGES

§ Date de prélèvement :	14/04/2025	Date de réception :	16/04/2025	Date de début d'analyse :	17/04/2025
§ Nombre de prélèvements :	8	Conformité échantillon :	OUI		
§ Motif demande :	Agrément européen (acquisition)				
§ Mode d'acheminement :	TRANSPORTEUR				

EXAMEN : Virologie - PCR (SHV et NHI)

N°	§ Id éch.	§ Site	§ T° de l'eau	§ Clini que	Matrice	§ Espèce	§ Age	§ Nb sujets	@ PCR SHV	@ PCR NHI
									17/04/2025	17/04/2025

"ECP+" = présence d'un effet cytopathogène "neg" = négatif "POS" = positif "ND" = non détecté "D" = détecté "INI" = ininterprétable
"ec" = en cours d'analyse "N/A" = non analysé "NC" = non conforme "ST" = sous-traitance - Les éventuelles analyses PCR de ce dossier effectuées au LDA39 sont réalisées selon la norme NF U47-600-1. Le résultat obtenu à partir d'un mélange de prélèvements ne présage pas des résultats qui seraient obtenus à partir d'analyses individuelles.



Accédez gratuitement à tous vos résultats d'analyses à tout moment grâce à notre **espace client en ligne**. Consultez vos rapports depuis notre **site internet** ou directement sur notre **application mobile**, disponible sur toutes les plateformes. **Scannez le QR code pour faire une demande d'accès.**

Description des analyses :

(@ Paramètre accrédité COFRAC)

Date de validation : 17/04/2025

@ PCR SHV = Broyat de matrice animale / Recherche de SHV / PCR SHV/ADIAVET
@ PCR NHI = Broyat de matrice animale / Recherche de NHI / PCR NHI/ADIAVET

Dr Vét. F. BOUHIER-POZET
Responsable Santé Animale



Les résultats s'appliquent à l'échantillon identifié et soumis à l'essai, tel qu'il a été reçu ou prélevé par nos soins. Toutes les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole §. Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'information erronée. Seule la reproduction du rapport sous sa forme intégrale est autorisée.

Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au prélèvement et/ou au résultat pour déclarer ou non la conformité. La déclaration de conformité et/ou les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole @. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral d'EA.

Ce rapport complet annule tout rapport provisoire émis antérieurement.

Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en contactant le LDA39.

RAPPORT D'ANALYSES

Autres destinataires :
GDS43 - Section Aquacole
DDETSPP 43
Armand LAUTRAITE

Dossier : 251028 093255 01
Bordereau : 1
Enregistré le : 28/10/2025
Date d'édition : 31/10/2025

§ Propriétaire
N° client : 4 743
Nom : Conservatoire National du SAUMON SAU
Commune : 43300 CHANTEUGES

Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE

A l'attention de M. MARTIN Patrick
Larma

§ Lieu de prélèvement
Site :
Commune :

43300 CHANTEUGES

§ Préleveur / Vétérinaire
Nom : Dr Vét. LAUTRAITE
Commune : 82170 GRISOLLES

§ Date de prélèvement : 23/10/2025	Date de réception : 28/10/2025	Date de début d'analyse : 30/10/2025
§ Nombre de prélèvements : 8 Conformité échantillon : OUI		
§ Motif demande : Agrément européen (acquisition)		
§ Mode d'acheminement : TRANSPORTEUR		
Remarque : Organes congelés le 23/10/25. Transportés congelés par TSE		

EXAMEN : Virologie - PCR (SHV et NHI)

N°	§ Id éch.	§ Site	§ T° de l'eau	§ Clinique	Matrice	§ Espèce	§ Age	§ Nb sujets	@ PCR SHV	@ PCR NHI
									30/10/2025	30/10/2025

"ECP+" = présence d'un effet cytopathogène "neg" = négatif "POS" = positif "ND" = non détecté "D" = détecté "INI" = ininterprétable
"ec" = en cours d'analyse "N/A" = non analysé "NC" = non conforme "ST" = sous-traitance - Les éventuelles analyses PCR de ce dossier effectuées au LDA39 sont réalisées selon la norme NF U47-600-1. Le résultat obtenu à partir d'un mélange de prélèvements ne présage pas des résultats qui seraient obtenus à partir d'analyses individuelles.



Accédez gratuitement à tous vos résultats d'analyses à tout moment grâce à notre **espace client en ligne**. Consultez vos rapports depuis notre **site internet** ou directement sur notre **application mobile**, disponible sur toutes les plateformes. Scannez le QR code pour faire une demande d'accès.

Description des analyses :

(@ Paramètre accrédité COFRAC)

@ PCR SHV = Broyat de matrice animale / Recherche de SHV / PCR SHV/ADIAVET
@ PCR NHI = Broyat de matrice animale / Recherche de NHI / PCR NHI/ADIAVET

Date de validation : 30/10/2025

Claudette FEUVRIER

Technicienne Santé Animale



Les résultats s'appliquent à l'échantillon identifié et soumis à l'essai, tel qu'il a été reçu ou prélevé par nos soins. Toutes les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole §. Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'information erronée. Seule la reproduction du rapport sous sa forme intégrale est autorisée. Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au prélèvement et/ou au résultat pour déclarer ou non la conformité. La déclaration de conformité et/ou les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole @. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral d'EA. Ce rapport complet annule tout rapport provisoire émis antérieurement. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et rectification des informations vous concernant en contactant le LDA39.

RAPPORT D'ANALYSES

Dossier : 251028 093255 01
Bordereau : 1
Enregistré le : 28/10/2025
Date d'édition : 31/10/2025

§ Propriétaire	
N° client :	4 743
Nom :	Conservatoire National du SAUMON SAU
Commune :	43300 CHANTEUGES

Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE

A l'attention de M. MARTIN Patrick
Larma

§ Lieu de prélèvement	
Site :	
Commune :	

43300 CHANTEUGES

§ Préleveur / Vétérinaire	
Nom :	Dr Vét. LAUTRAITE
Commune :	82170 GRISOLLES

§ Date de prélèvement : 23/10/2025	Date de réception : 28/10/2025	Date de début d'analyse : 30/10/2025
§ Nombre de prélèvements : 8	Conformité échantillon : OUI	
§ Motif demande : Agrément européen (acquisition)		
§ Mode d'acheminement : TRANSPORTEUR		
Remarque : Organes congelés le 23/10/25. Transportés congelés par TSE		

EXAMEN : Virologie - PCR (SHV et NHI)

N°	§ Id éch.	§ Site	§ T° de l'eau	§ Clini que	Matrice	§ Espèce	§ Age	§ Nb sujets	@ PCR SHV	@ PCR NHI
									30/10/2025	30/10/2025
1	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
2	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
3	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
4	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
5	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
6	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
7	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND
8	G. Bac 10	43056005	11 °C	NON	Organes de poissons	Saumon de l'Atlantique	Alevins	10	ND	ND

Description des analyses : (@ Paramètre accrédité COFRAC)

@ PCR SHV = Broyat de matrice animale / Recherche de SHV / PCR SHV/ADIAVET
@ PCR NHI = Broyat de matrice animale / Recherche de NHI / PCR NHI/ADIAVET

Autres destinataires :
GDS43 - Section Aquacole
DDETSPP 43
Armand LAUTRAITE

Dossier : 251216 110426 01
Bordereau : 1
Enregistré le : 16/12/2025
Date d'édition : 22/12/2025

§ Propriétaire
N° client : 4 743
Nom : Conservatoire National du SAUMON SAU
Commune : 43300 CHANTEUGES

Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE

A l'attention de M. MARTIN Patrick
2 chemin de Larma

§ Lieu de prélèvement
Site :
Commune

43300 CHANTEUGES

§ Préleveur / Vétérinaire
Nom : Dr Vét. LAUTRAITE
Commune : 82170 GRISOLLES

§ Date de prélèvement : 08/12/2025 **Date de réception :** 16/12/2025 **Date de début d'analyse :** 18/12/2025
§ Nombre de prélèvements : 2 **Conformité échantillon :** OUI
§ Motif demande : Agrément européen (acquisition)
§ Mode d'acheminement : TRANSPORTEUR
Remarque : § congélation le 08/12/25

EXAMEN : Virologie - PCR (SHV et NHI)

N°	§ Id éch.	§ Site	§ T° de l'eau	§ Clini que	Matrice	§ Espèce	§ Age	§ Nb sujets	@ PCR SHV 18/12/2025	@ PCR NHI 18/12/2025
1	Femelles Bassin 4+		6 °C	NON	Liquide(s) coelomique(s)	Saumon de l'Atlantique	Reproducteur	10	ND	ND
2	Femelles Bassin 3+		6 °C	NON	Liquide(s) coelomique(s)	Saumon de l'Atlantique	Reproducteur	10	ND	ND

"ECP+" = présence d'un effet cytopathogène "neg" = négatif "POS" = positif "ND" = non détecté "D" = détecté "INI" = ininterprétable
"ec" = en cours d'analyse "N/A" = non analysé "NC" = non conforme "ST" = sous-traitance - Les éventuelles analyses PCR de ce dossier effectuées au LDA39 sont réalisées selon la norme NF U47-600-1. Le résultat obtenu à partir d'un mélange de prélèvements ne présage pas des résultats qui seraient obtenus à partir d'analyses individuelles.



Accédez gratuitement à tous vos résultats d'analyses à tout moment grâce à notre **espace client en ligne**. Consultez vos rapports depuis notre **site internet** ou directement sur notre **application mobile**, disponible sur toutes les plateformes. Scannez le QR code pour faire une demande d'accès.

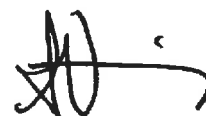
Description des analyses : (@ Paramètre accrédité COFRAC)

@ PCR SHV = Liquide(s) coelomique(s) / Recherche de SHV / PCR SHV/ADIAVET
@ PCR NHI = Liquide(s) coelomique(s) / Recherche de NHI / PCR NHI/ADIAVET

Date de validation : 19/12/2025

Dr Vét. Alain VIRY

Responsable Santé Animale



Les résultats s'appliquent à l'échantillon identifié et soumis à l'essai, tel qu'il a été reçu ou prélevé par nos soins. Toutes les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole §. Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'information erronée. Seule la reproduction du rapport sous sa forme intégrale est autorisée. Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au prélèvement et/ou au résultat pour déclarer ou non la conformité. La déclaration de conformité et/ou les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole @. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral d'EA. Ce rapport complet annule tout rapport provisoire émis antérieurement. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et rectification des informations vous concernant en contactant le LDA39.

Autres destinataires :
GDS43 - Section Aquacole
DDETSPP 43
Armand LAUTRAITE

Dossier : 251216 110426 02
Bordereau : 1
Enregistré le : 19/12/2025
Date d'édition : 22/12/2025

§ Propriétaire	
N° client :	4 743
Nom :	Conservatoire National du SAUMON SAU
Commune :	43300 CHANTEUGES
§ Lieu de prélèvement	
Site :	
Commune :	
§ Préleveur / Vétérinaire	
Nom :	Dr Vét. LAUTRAITE
Commune :	82170 GRISOLLES

Conservatoire National du SAUMON SAUVAGE

A l'attention de M. MARTIN Patrick
2 chemin de Larma

43300 CHANTEUGES

§ Date de prélèvement : 09/12/2025	Date de réception : 16/12/2025	Date de début d'analyse : 18/12/2025
§ Nombre de prélèvements : 1 Conformité échantillon : OUI		
§ Motif demande : Agrément européen (acquisition)		
§ Mode d'acheminement : TRANSPORTEUR		
Remarque : § congélation le 09/12/25		

EXAMEN : Virologie - PCR (SHV et NHI)

N°	§ Id éch.	§ Site	§ T° de l'eau	§ Clini que	Matrice	§ Espèce	§ Age	§ Nb sujets	@ PCR SHV 18/12/2025	@ PCR NHI 18/12/2025
1	Femelles Bassin 2+		6 °C	NON	Liquide(s) coelomique(s)	Saumon de l'Atlantique	Reproducteur	10	ND	ND

"ECP+" = présence d'un effet cytopathogène "neg" = négatif "POS" = positif "ND" = non détecté "D" = détecté "INI" = ininterprétable
"ec" = en cours d'analyse "N/A" = non analysé "NC" = non conforme "ST" = sous-traitance - Les éventuelles analyses PCR de ce dossier effectuées au LDA39 sont réalisées selon la norme NF U47-600-1. Le résultat obtenu à partir d'un mélange de prélèvements ne présage pas des résultats qui seraient obtenus à partir d'analyses individuelles.



Accédez gratuitement à tous vos résultats d'analyses à tout moment grâce à notre **espace client en ligne**. Consultez vos rapports depuis notre **site internet** ou directement sur notre **application mobile**, disponible sur toutes les plateformes. Scannez le QR code pour faire une demande d'accès.

Description des analyses : (@ Paramètre accrédité COFRAC)

@ PCR SHV = Liquide(s) coelomique(s) / Recherche de SHV / PCR SHV/ADIAVET
@ PCR NHI = Liquide(s) coelomique(s) / Recherche de NHI / PCR NHI/ADIAVET

Date de validation : 19/12/2025

Dr Vét. Alain VIRY

Responsable Santé Animale



Les résultats s'appliquent à l'échantillon identifié et soumis à l'essai, tel qu'il a été reçu ou prélevé par nos soins. Toutes les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole §. Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'information erronée. Seule la reproduction du rapport sous sa forme intégrale est autorisée. Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au prélèvement et/ou au résultat pour déclarer ou non la conformité. La déclaration de conformité et/ou les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole @. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral d'EA.

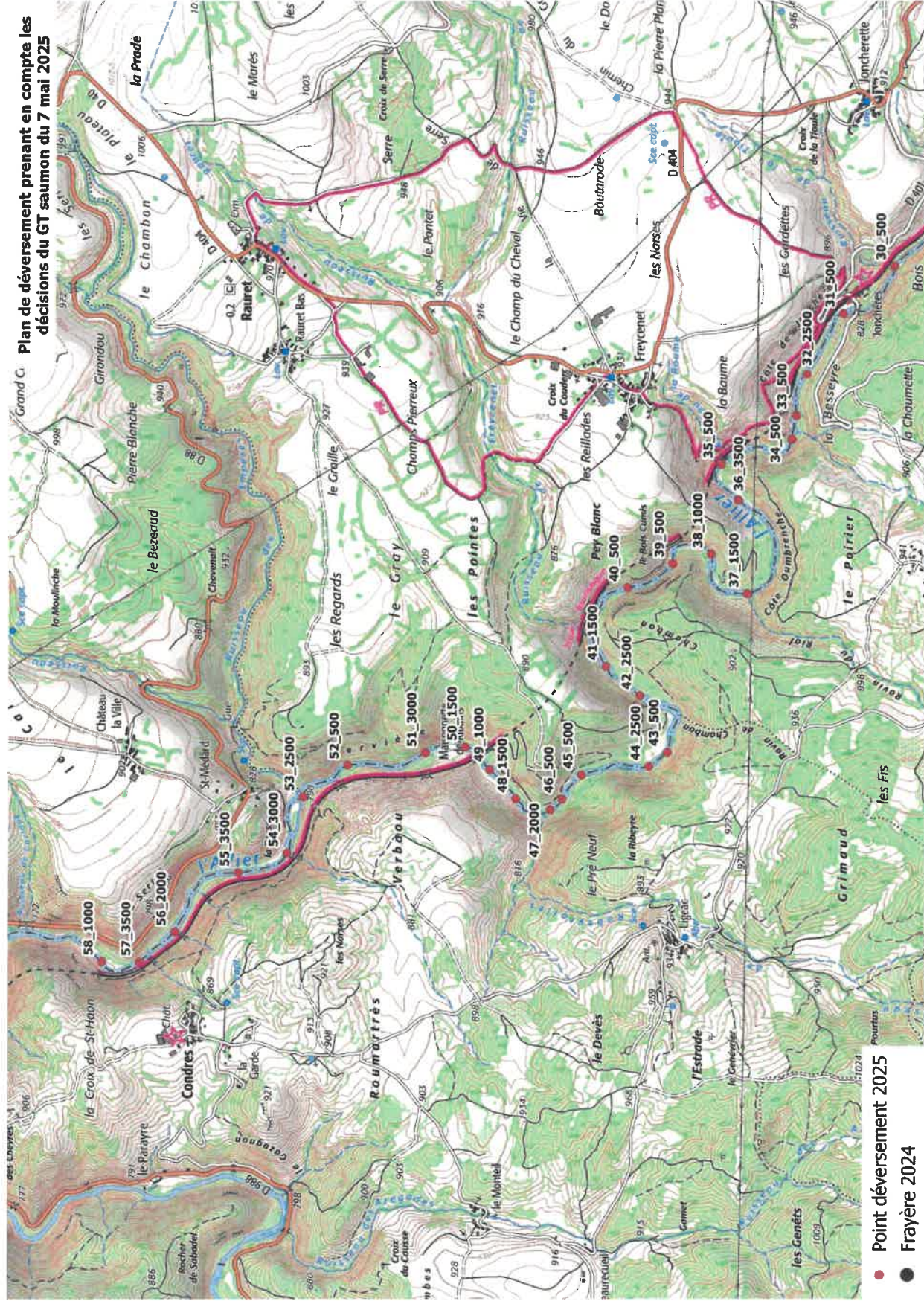
Ce rapport complet annule tout rapport provisoire émis antérieurement.

Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et rectification des informations vous concernant en contactant le LDA39.

Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Frayère 2024

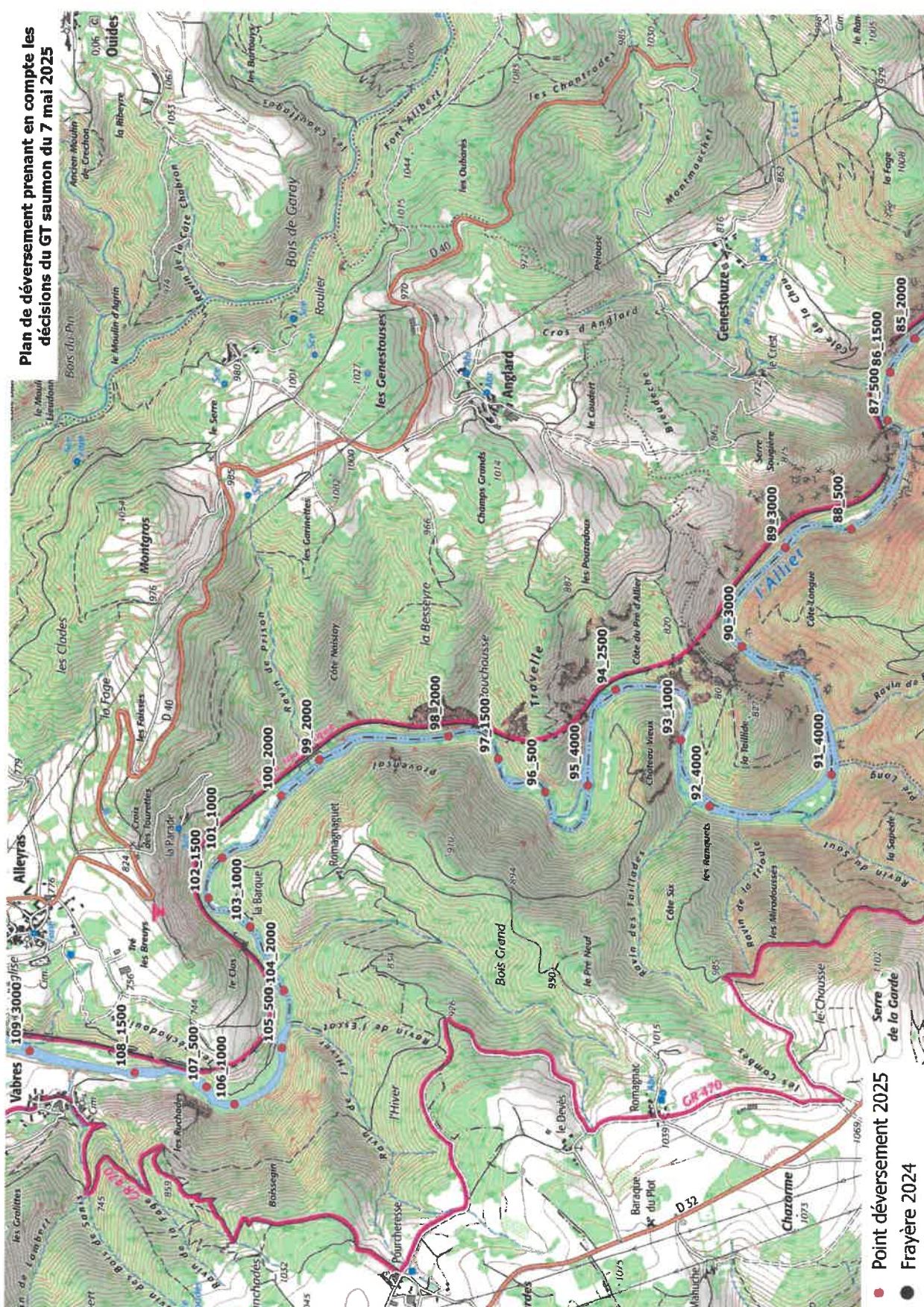
Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025



- Point déversement 2025
- Frayère 2024

[illegible]

● Frayère 2024



Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Fraysère 2024

● Frayère 2024

Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Frayère 2024

Plan de déversement 2025 après décisions GT saumon 7 mai 2025 – 15/05/2025 – FDPPMA 43

Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Frayère 2024

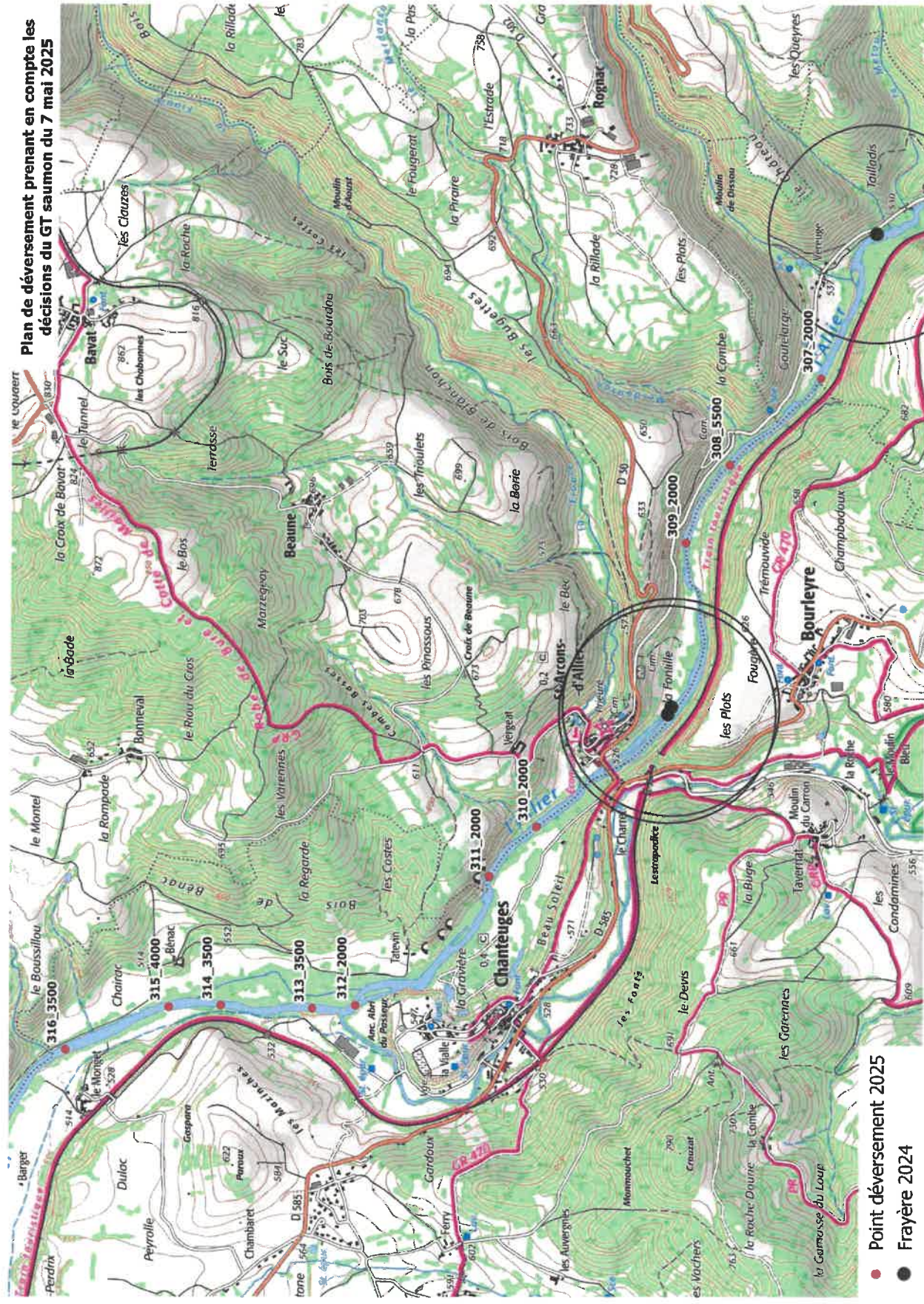
Plan de déversement 2025 après décisions GT saumon 7 mai 2025 – 15/05/2025 – FDPMA 43

Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

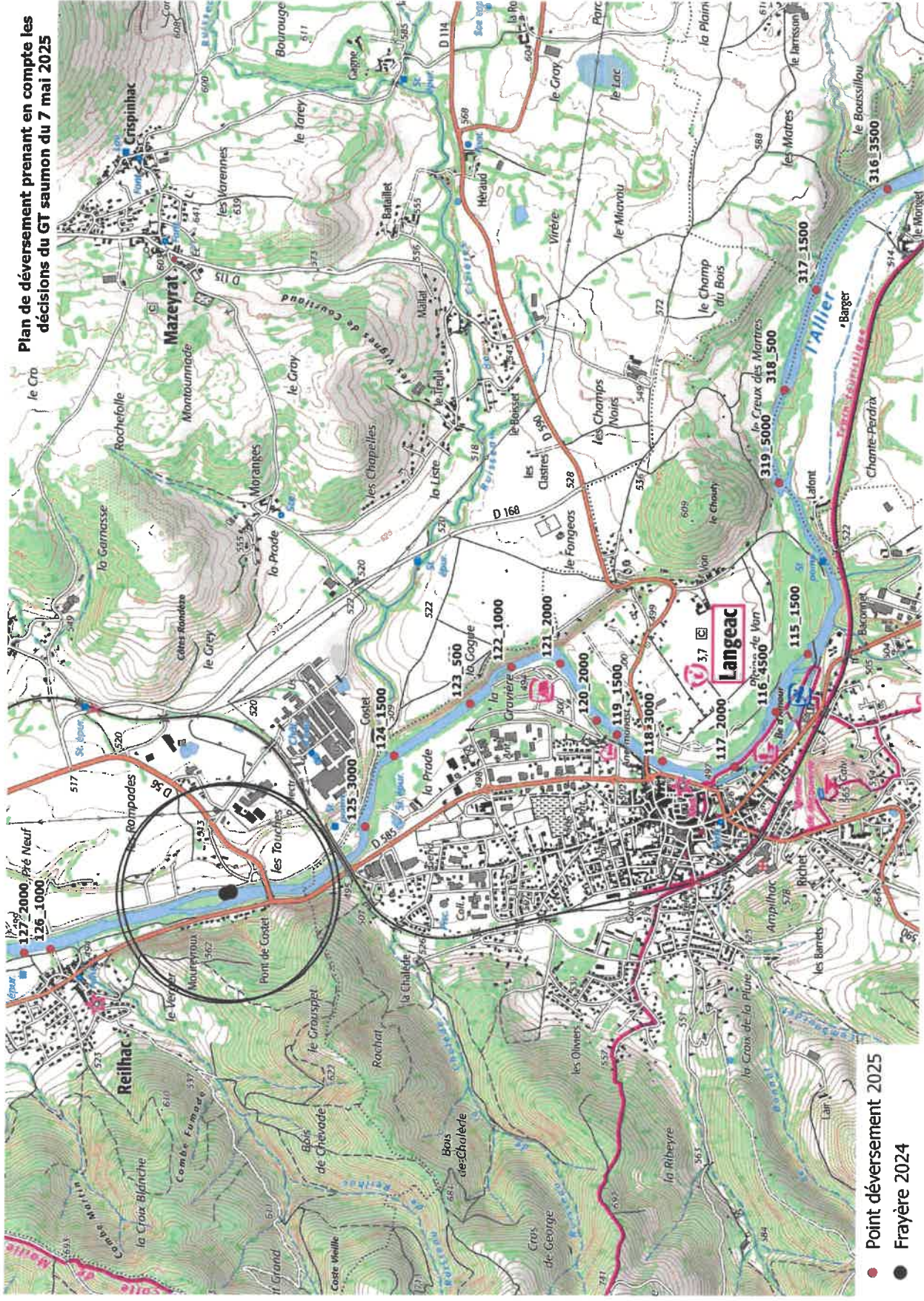
● Point déversement 2025
● Frayère 2024

- Point déversement 2025
- Frayère 2024

Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025



Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025



Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Frayère 2024

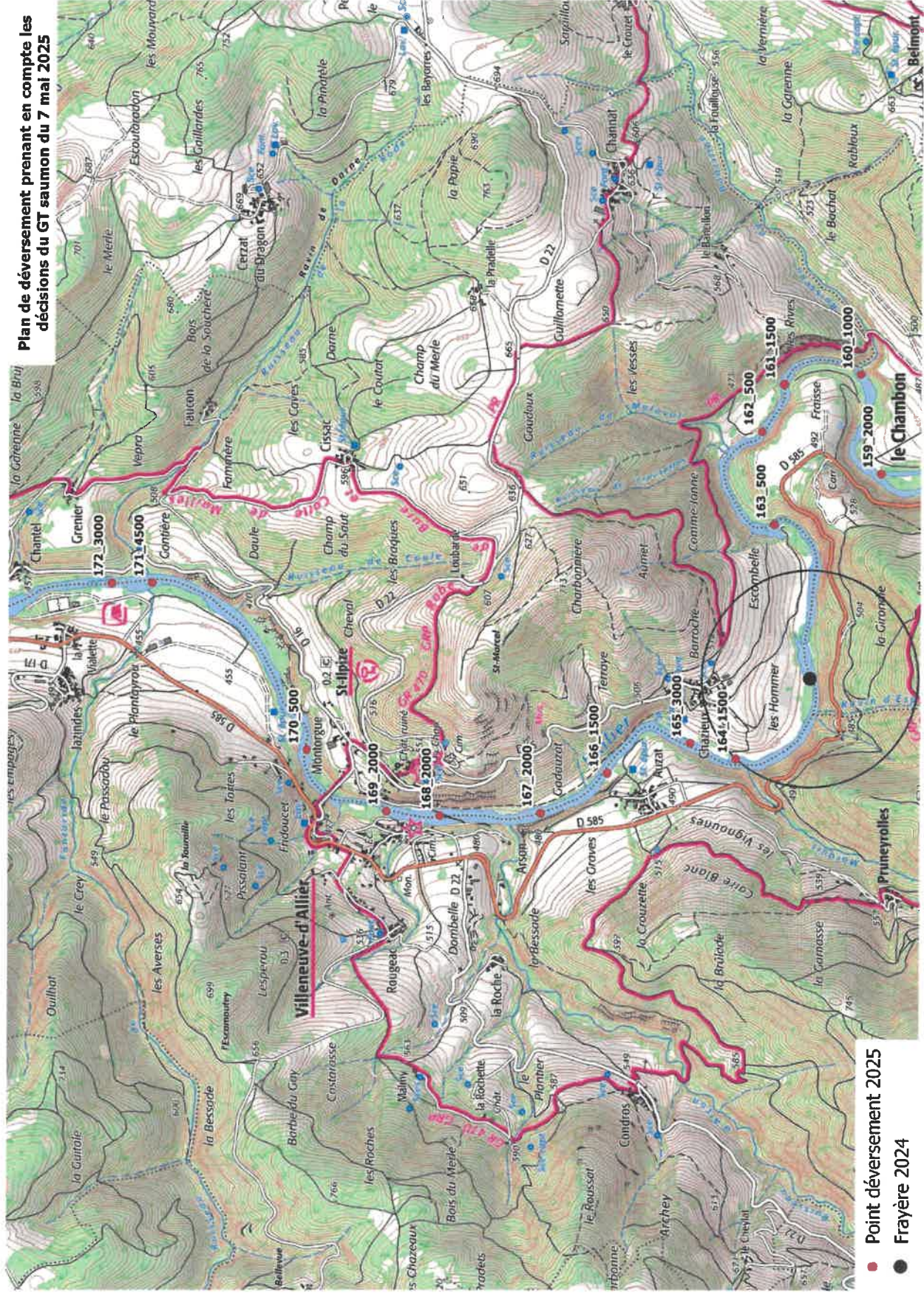
- Point déversement 2025
- Frayère 2024

Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Frayère 2024

Plan de déversement 2025 après décisions GT saumon 7 mai 2025 – 15/05/2025 – FDPPMA 43

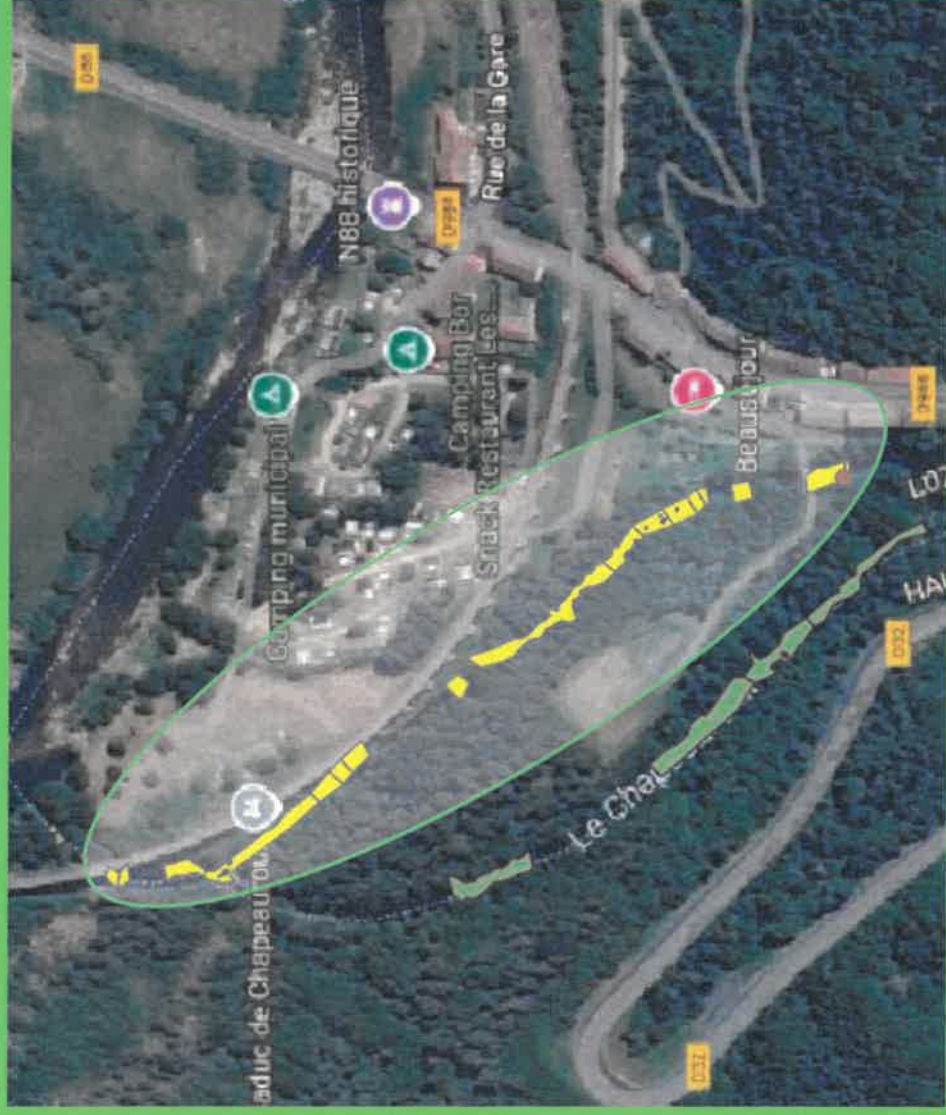
Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025



Plan de déversement prenant en compte les décisions du GT saumon du 7 mai 2025

● Point déversement 2025
● Frayère 2024

- Plan de déversement 2025 après décisions GT saumon 7 mai 2025 – 15/05/2025 – FDPPMA 43



Point 1 - coord. GPS : 44.836730 , 3.736981

1 500 alevins

Accès : Point IA Sat 2021-2024

Fusion des habitats en aval sur 370m



Point 1 bis - coord. GPS : 44.836730 , 3.736981

1 000 alevins

Accès : Point IA Sat 2021-2024

Possibilité d'aleviner le bras secondaire pour 1000 alevins de plus. Fusion des habitats sur 260m



Point 5 - coord. GPS : 44.8167529 , 3.7346749

2 500 alevins

Accès : IA sat 2021 à 2024. Fusion d'habitats en amont et surtout en aval sur 585m



Point 10 - coord. GPS : 44.8103193 , 3.7177342
2 500 alevins
Accès : IA SAT 2022-2024. Fusion habitats sur 500m
surtout amont



Point 11 - coord. GPS : 44.8148968 , 3.7198276

2 500 alevins

Accès : IA sat 2021. Fusion habitats sur 540m en amont



Point 2 - coord. GPS : 44.830970 , 3.733955

1 500 alevins

Accès : point IA sat 2012. Fusion des habitats sur 500m



Point 4 - coord. GPS : 44.8234020 , 3.7369465

2 000 alevins

Accès : IA sat 2003. accès RD par D988 ? Fusion des habitats amont/aval sur 480m



Point 26 - coord. GPS : 44.7710741 , 3.7133253

1 000 alevins

Accès : IA SAT 2003. Accès RD ? Fusion habitats sur 420m amont/aval



Point 3 - coord. GPS : 44.826362 , 3.735426

1 000 alevins

Accès ? RD route D988 ? Fusion habitats aval sur 335m



Point 6 - coord. GPS : 44.8194158 , 3.7328801

1 000 alevins

Accès ? RD par D988 ? habitats continuent en aval



Point 7 - coord. GPS : 44.8172543 , 3.7291739

1 000 alevins

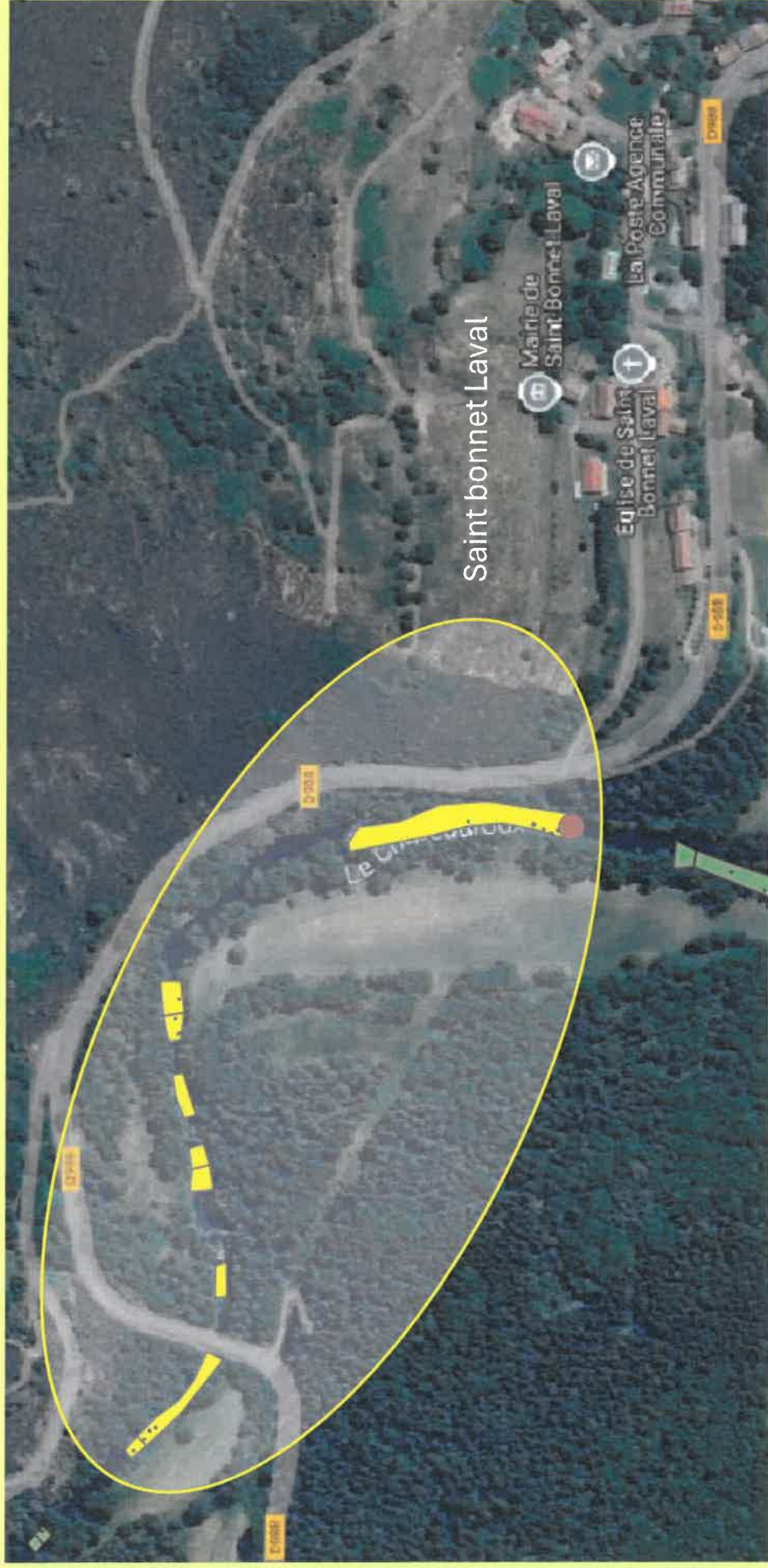
Accès ? : mm point d'accès que point 8 (240m amont) ? Fusion des habitats en aval sur 350m



Point 8 - coord. GPS : 44.8155412 , 3.7279849

1 000 alevins

Accès ? : semble possible en RG. Fusion des habitats aval mais surtout amont sur un total de 360m



Point 12 - coord. GPS : 44.8161404 , 3.7155495

2 000 alevins

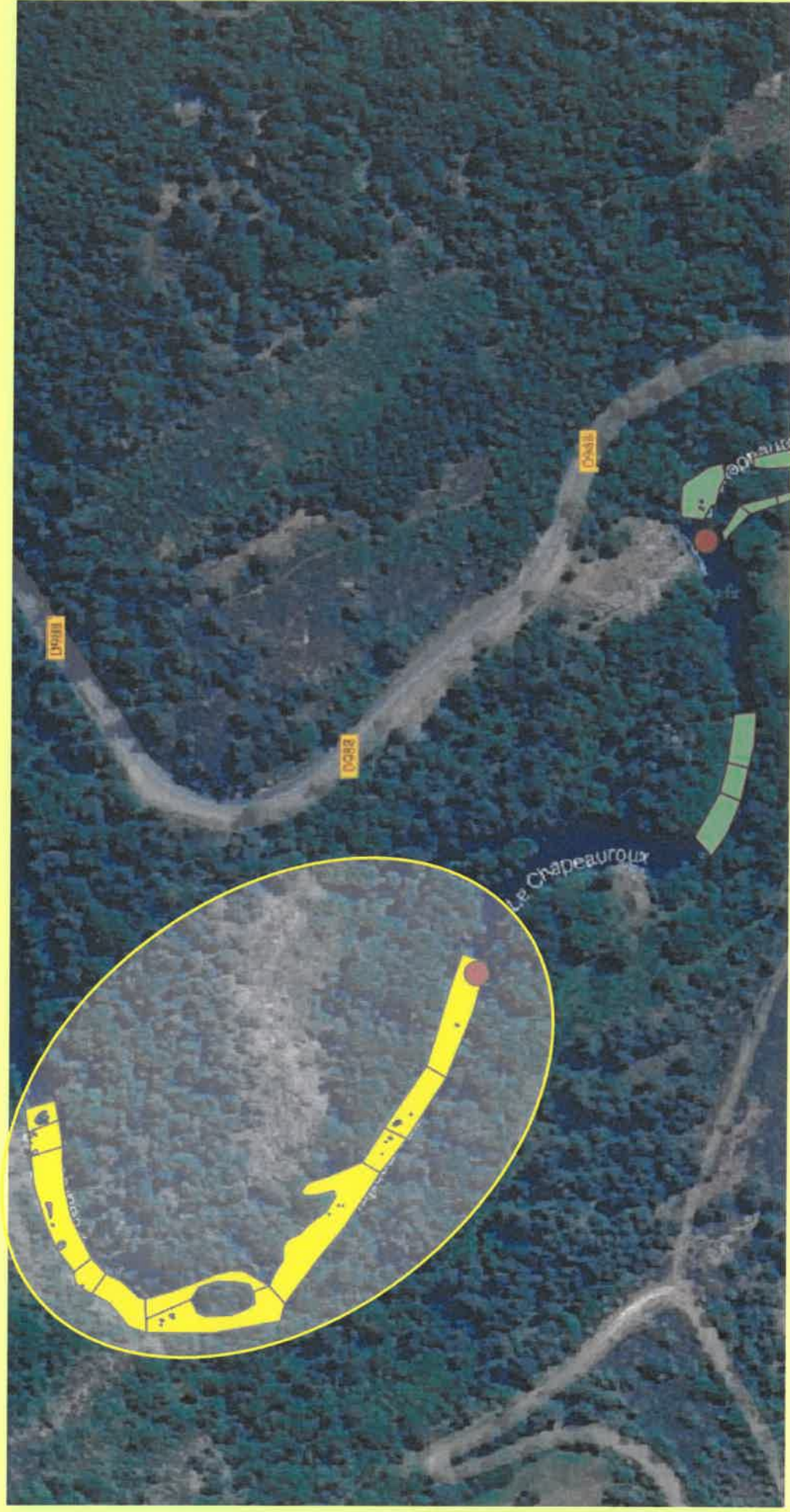
Accès ? : possibilité en RD via chemin + champ ? Fusion habitats amont sur 510m



Point 13 - coord. GPS : 44.8165892 , 3.7066873

2 500 alevins

Accès ? : Chemin d'accès en RG ? Fusion habitat amont et surtout aval sur un total de 555m



Point 14 - coord. GPS : 44.8140112 , 3.7046013

1 500 alevins

Accès ? possibilité d'accès par le point 15 situé 200m en amont ? Fusion habitat aval en continu



Point 15 - coord. GPS : 44.8133486 , 3.7064132

1 000 alevins

Accès ? : possibilité RD via D988 ? Fusion habitats amont et aval sur 260m



Point 16 - coord. GPS : 44.8124602 , 3.7050672

1 000 alevins

Accès ? possibilité RG ? Fusion des habitats en amont sur 270m



**Point 17 - coord. GPS : 44.8087753 , 3.6994023
1 000 alevins**

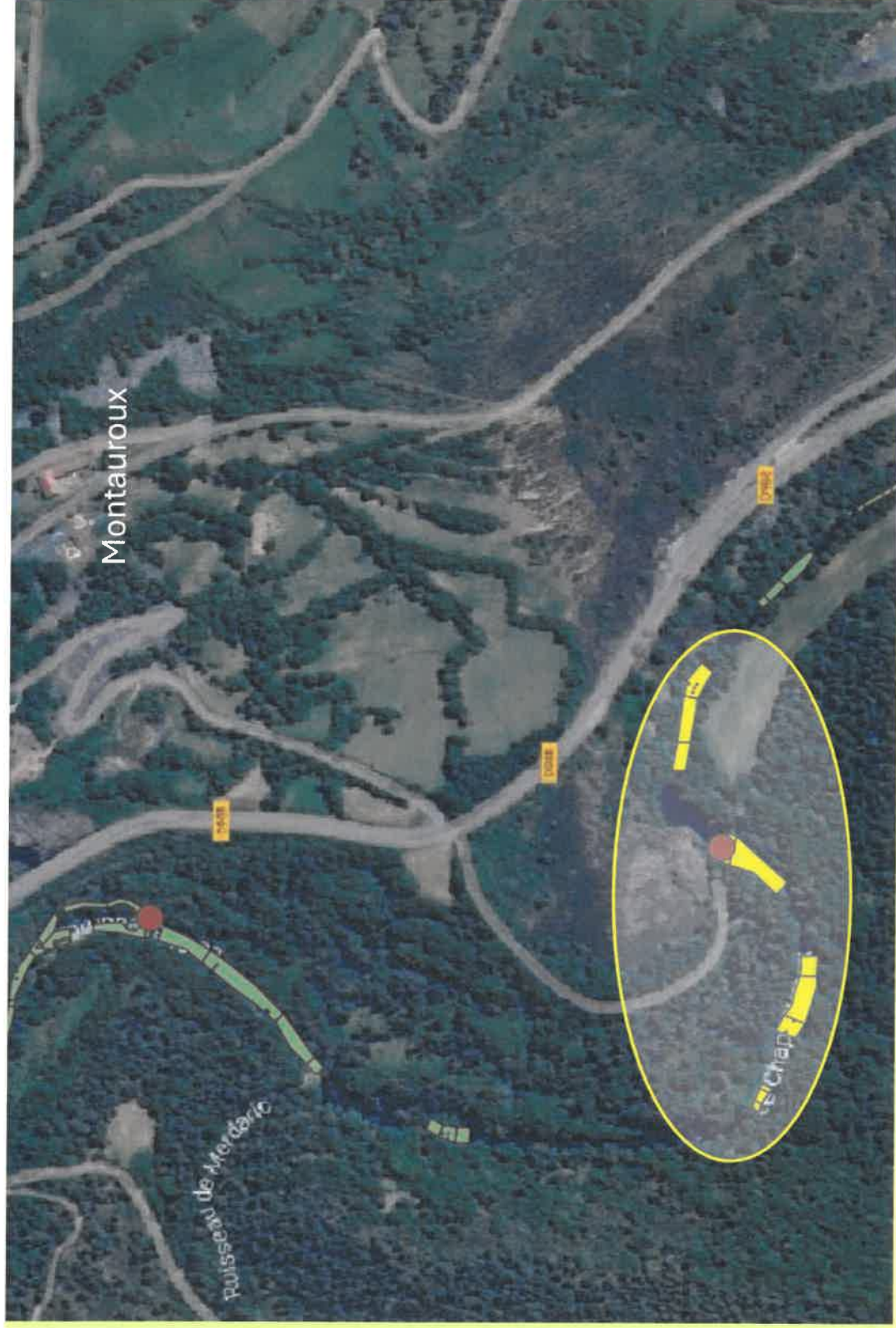
Accès ? Possibilité RG via champ ? Fusion habitats aval sur 315m



Point 18 - coord. GPS : 44.8077819 , 3.6946673

1 500 alevins

Accès ? : possible RG ? Fusion des habitats amont mais surtout aval sur 430m



Point 20 - coord. GPS : 44.8015960 , 3.6978665

1 000 alevins

Accès ? Chemin RD ? Fusion habitats amont/aval sur total 310m



Point 21 - coord. GPS : 44.7964305 , 3.7030792

1 500 alevins

Accès ? RD ? Fusion habitats amont/aval sur total de 380m



Point 22 - coord. GPS : 44.7897076 , 3.7081455

1 000 alevins

Accès ? RD via D988 ? Fusion habitats aval sur 280m



Point 23 - coord. GPS : 44.7898435 , 3.7092248

1 000 alevins

Accès ? mm accès que point 22 ? Fusion des habitats amont sur 380m



Point 24 - coord. GPS : 44.7875935 , 3.7067707

2 000 alevins

Accès ? RD via champ ? Fusion habitats amont sur 480m



Point 29 - coord. GPS : 44.7509574 , 3.7284034

1 000 alevins

Accès ? RG ? Fusion habitats surtout amont sur un total de 420m



Point 31 - coord. GPS : 44.7453832 , 3.7268675

1 000 alevins

Accès ? RG ? Fusion habitats amont/aval sur un total de 245m



Point 32 - coord. GPS : 44.7425442 , 3.7296928

1 000 alevins

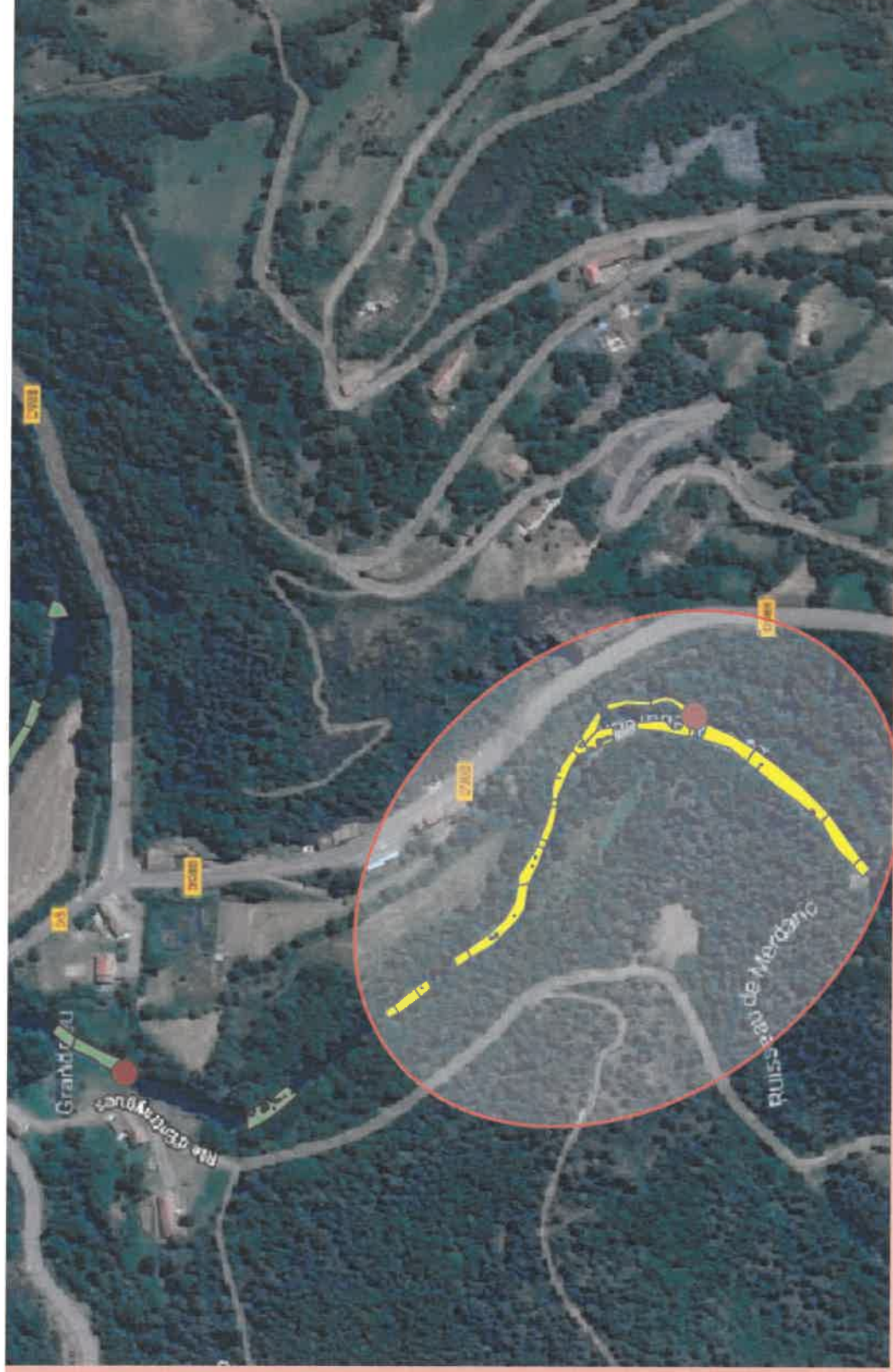
Accès ? RD ? Fusion habitats aval sur 240m



Point 9 - coord. GPS : 44.8096599 , 3.7220659

1 500 alevins

Fusion habitats aval sur 470m



Point 19 - coord. GPS : 44.8047421 , 3.6973269

2 000 alevins

Fusion habitats amont/aval sur 415m



Point 25 - coord. GPS : 44.7827748 , 3.7117152

1 500 alevins

Fusion des habitats amont/aval sur 535m



Point 27 - coord. GPS : 44.7612740 , 3.71900015

2 000 alevins

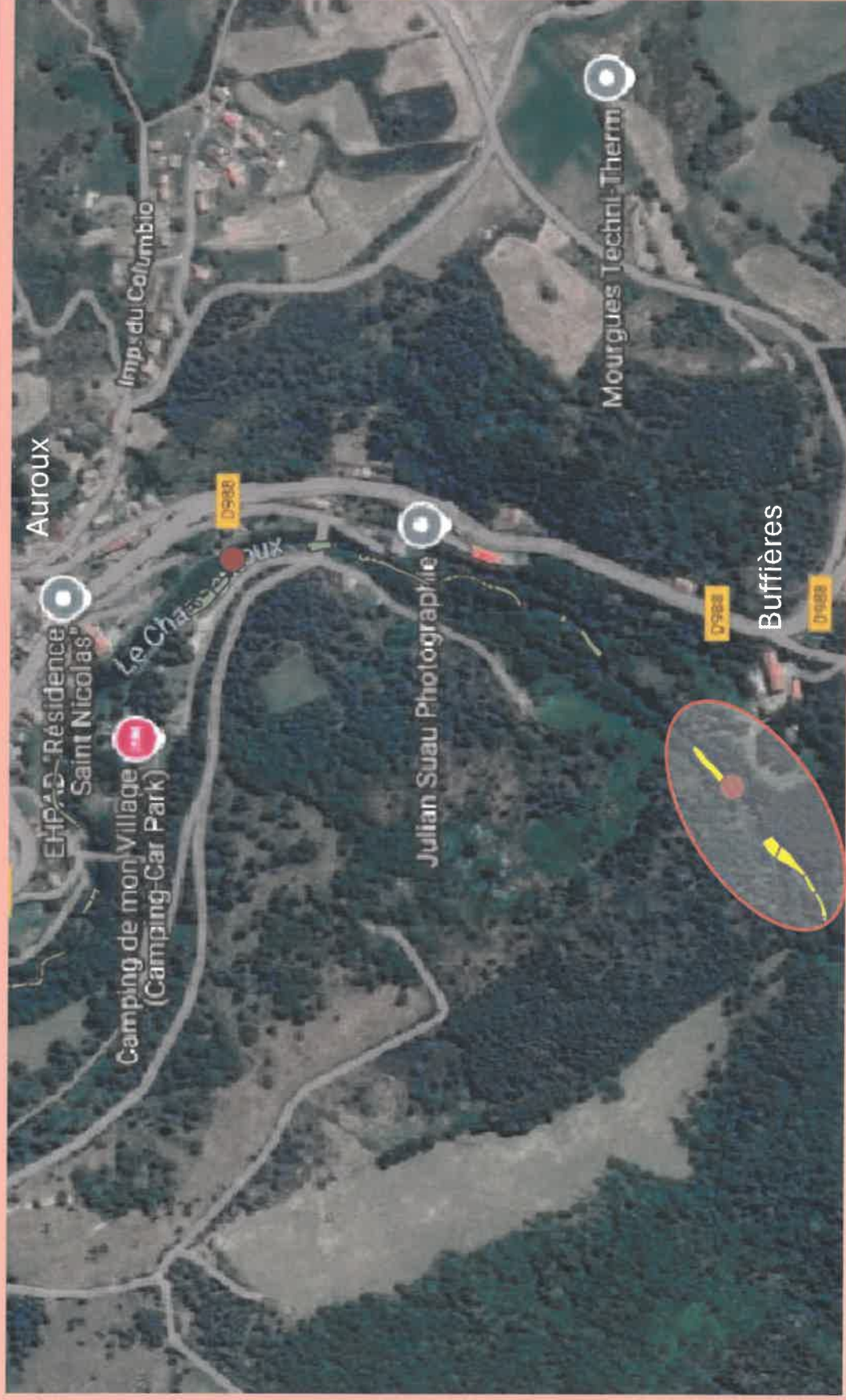
Fusion habitats amont et aval sur 540m



Point 28 - coord. GPS : 44.7549709 , 3.7196903

1 500 alevins

Fusion habitats surtout amont sur un total de 525m



Point 30 - coord. GPS : 44.7470705 , 3.7259010
 1 000 alevins
 Fusion habitats amont / aval sur un total de 190m

Plan de déversement prenant en compte les
décisions du GT saumon du 7 mai 2025

